

# LE PORTUGAL, L'ANGLETERRE ET LA FRANCE EN 1823-1825: ECONOMIE ET POLITIQUE.

*ALBERT SILBERT*

Université de Clermont-Ferrand.

La brève période à laquelle nous faisons référence ne suscite en général pas beaucoup d'intérêt. Ce qui se passe entre le renversement du premier régime constitutionnel portugais en mai 1823 et la mort de Jean VI en mars 1826 paraît sans grande importance par rapport à ce qui s'est passé avant et à ce qui va se passer après. L'attention se porte surtout sur l'Abrilada, cet épisode étrange qui vit l'échec d'une tentative absolutiste faite aux dépens du Roi lui-même, sans doute à l'instigation de la Reine. On voit dans cette tentative l'annonce du succès futur du miguelisme et l'on accentue du même coup le caractère transitoire de la période. Pour peu que l'on veuille se pencher un peu plus sur elle, on jette un regard amusé sur une de ses caractéristiques, au demeurant très fugace: l'accroissement de l'influence française, liée à la présence de l'ambassadeur Hyde de Neuville, personnage courageux et pittoresque, dont le rôle dans l'Abrilada fut essentiel et qui fut en poste à Lisbonne d'août 1823 à janvier 1825.

Nous sommes cependant convaincu qu'il y a plus à dire sur ces quelques années. Tout d'abord politiquement. Si elles ont vu mûrir le miguelisme qui allait bientôt triompher, elles ont vu aussi, pour la première fois, se préparer le régime de la charte, constitution libérale octroyée, s'opposant à la fois au régime de 1822 et à l'absolutisme. Jean VI l'avait promise au moment de la contre-révolution de mai 1823. Pendant des mois une commission s'occupa de la rédiger ou d'en exprimer les grandes lignes. Nous sommes fort bien renseignés sur elle puisque son histoire a été résumée par un de ses membres,

Francisco Manuel Trigoso de Aragão Morato (1). L'échec de cette tentative sous sa forme primitive (2), patent à la fin de 1823, ne fut d'ailleurs pas définitif. Au début de 1825, on en reparla, et, s'il faut en croire Aragão Morato, cela était dû à la pression de l'Angleterre (3). Entre temps d'ailleurs, les difficultés auxquelles se heurtait la réalisation du projet, et qui sont sans doute plus extérieures qu'intérieures (4), avaient fait surgir au premier plan une théorie plus espagnole que portugaise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle du constitutionnalisme historique. Le gouvernement de Jean VI imaginait de présenter les réformes qu'il envisageait comme une résurrection d'institutions anciennes (5). C'est pourquoi il fut fortement question pendant un temps de convoquer des Cortes selon l'ancienne formule (6). Tout autant que de contre-révolution et de prémiguelisme, il s'agit donc de préchartisme. L'idée, la conception, de la charte, loin d'avoir

(1). — *Memórias (1777-1826)*, édités par Ernesto de Campos de Andrada, Coimbra, 1933 — cf. pp. 184-189. Sur l'épisode, on peut se reporter à Damião Peres, *História de Portugal*, t. VII, pp. 124-125.

(2). — On parle de "Carta Constitucional", de "Carta de lei fundamental da Monarchia Portuguesa".

(3). — Cf. p. 229. Il déclare avoir été l'objet d'une démarche à ce propos de la part de l'ambassadeur William A'Court.

(4). — Les puissances continentales craignaient les conséquences de l'exemple portugais sur la situation en Espagne. Le 2 octobre 1824, le marquis de Palmela adressait un mémorandum aux représentants de la France, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, de l'Espagne, dans lequel il protestait poliment contre une réunion tenue à Paris le 14 août, au cours de laquelle il avait été décidé de freiner les initiatives du Gouvernement de Lisbonne (Ministère des Affaires étrangères, Portugal, correspondance politique, Vol. 139, f° 256). La réponse du ministre français, fort mécontent de la fuite, est embarrassée (id., f°s 323-325, 29 octobre).

(5). — Aragão Morato, *op. cit.*, p. 187, raconte comment ce virage politique lui a été suggéré par Palmela le 29 septembre 1823: "Talvez tudo se podesse compor, se a nova Carta se reduzisse a muito poucos artigos e se se podesse mostrar a connexão d'estes com o direito ja antigamente estabelecido entre nós".

(6). — C'est précisément ce qui inquiète les puissances. Cf. note 4. Palmela invoque la promesse du Roi lors de la Restauration et déclare que l'on se borne à consolider "d'antiques et vénérables institutions".

Aragão Morato remarque que cette idée, au moment où Palmela l'exprime (cf. note précédente), venait d'être exposée dans un petit livre par le comte de Funchal. Lui-même rédigea, à la demande du ministre, un mémoire à ce propos: "Memória em que se mostra qual é a forma de Governo monarchico mais apropriada às Instituições antigas de Portugal e mais digna de se adoptar nas nossas actuais circunstâncias", cf. pp. 187-188.

En réalité, dès le 9 juin 1823, Palmela, dans une circulaire aux diplomates, donnait une bonne définition de la théorie. Annonçant que le roi allait "octroyer une charte constitutionnelle" à son peuple, "s'éloignant prudemment des deux extrêmes", il déclarait qu'elle allait être fondée "sur les anciennes lois du royaume perfectionnées comme le demande le siècle où nous vivons" (Correspondance politique, Vol. 137, f° 179 r°).

été introduite de toutes pièces de l'étranger (on lui a beaucoup reproché d'avoir été apportée du Brésil par un diplomate anglais) était bel et bien, et plus sérieusement que l'on n'a tendance à le croire à notre avis, dans l'air du temps. La contre-révolution de mai 1823 n'a pas suscité que des enthousiasmes. L'hostilité des classes moyennes à son égard a été fortement soulignée par le chargé d'affaires français à Lisbonne, Ferdinand de Lesseps. Il vaut la peine, croyons-nous, de reproduire quelques passages de son "reportage" sur Lisbonne au lendemain de la Villafrancada:

1er juin 1823: le corps du commerce et la garde nationale continuent à agir, empêchant les démonstrations en faveur du changement:

"la classe moyenne ne se montre guère plus favorable à la contre-révolution" (7).

4 juin:

"le respect qu'on doit à la vérité oblige à dire que les troupes royalistes n'ont été fêtées que par les hommes du bas peuple; que presque personne n'était aux fenêtres lorsqu'elles ont passé; que la plupart des groupes réunis dans les rues par curiosité, ou tout autre motif, étaient silencieux et semblaient consternés. On avait peut-être trop peu ménagé l'amour-propre et les intérêts du commerce et de la bourgeoisie, pour s'attendre à des démonstrations de joie de leur part" (8).

21 juin: il y a deux partis extrêmes; face aux absolutistes, de jeunes nobles qui veulent se servir de D. Miguel et de la Reine,

"le second parti embrasse principalement toute la classe moyenne des habitants de Lisbonne, à quelques exceptions près... une grande partie des négociants et boutiquiers de cette place et une portion d'artisans" (9).

Mais si l'intérêt politique de la période nous paraît avoir été sous-estimé, nous ne saurions dire qu'il a été ignoré. Il n'en va pas du tout de même de son intérêt économique. Le dépouillement des

(7). — Correspondance politique, vol. 137, f<sup>o</sup> 147 r<sup>o</sup>.

(8). — Id., f<sup>o</sup> 149 r<sup>o</sup>.

(9). — Id., f<sup>o</sup> 195 r<sup>o</sup>. Lesseps est consul général à Lisbonne depuis des années et connaît sans doute bien le milieu dont il parle. On notera que sa vision de la politique portugaise ne doit certainement rien à la théorie de la lutte des classes!

documents diplomatiques français nous a convaincu qu'il valait la peine d'insister quelque peu sur lui. Car nous avons cru voir se dessiner durant ces années un effort pour restructurer sinon l'ensemble de l'économie portugaise, du moins son commerce extérieur. Il est clair qu'une telle tentative mettait en cause l'assujettissement traditionnel du Portugal à l'Angleterre. Elle posait donc un problème diplomatique et suscitait inévitablement de grosses difficultés. On ne s'étonnera pas si nous disons tout de suite qu'elle a, pour l'essentiel, échoué.

\* \* \*

A l'origine de cet effort de restructuration il y a avant tout la rupture des relations avec le Brésil. Sans doute, depuis 1808, le monopole théorique des Portugais avait cessé. Mais les échanges demeuraient. La consultation du tableau publié par Balbi montre qu'ils se maintenaient à un niveau honorable (10). De 1815 à 1819 la valeur du commerce global entre le Brésil et le Portugal a varié entre 35.158.000 cruzados (1819) et 49.919.000 (1816), alors que de 1802 à 1806 la valeur minima est de 51.262.000 (1802), et la maxima de 58.634.000 (1805). Sans doute l'écart est-il sensible. Mais il faut tenir compte de la prospérité exceptionnelle du commerce portugais à la veille des invasions françaises, si l'on veut apprécier la différence à sa juste valeur (11). Aussi bien la rupture politique avec le Brésil présente-t-elle des inconvénients économiques majeurs. L'exportation portugaise des vins n'est pas seule à être atteinte. Le Nord du pays, continue en effet à vendre au Brésil des produits industriels de consommation traditionnelle (12). Cependant, malgré les incidents, les prises, les séquestres, il ne semble pas que la rupture commerciale ait été totale. Oliveira Lima l'avait noté déjà :

"Des ports portugais partaient néanmoins des navires chargés pour le Brésil et le plénipotentiaire brésilien à Londres, Caldeira

(10). — *Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve*, Paris, 1822, p. 424. "Bilan du commerce du Portugal avec le Brésil depuis 1745 jusqu'en 1820". Nous rappelons que Balbi a consulté la Balance du commerce portugais, c'est-à-dire la statistique officielle des échanges du pays.

(11). — Cf. à ce propos notre ouvrage *Do Portugal de Antigo Regime ao Portugal oitocentista*, Lisbonne, 1973, pp. 45-47.

Dans le tableau de Balbi, les années record sont 1799 avec 70.963.000 cruzados et 1801 avec 63.641.000.

(12). — Cf., dans Balbi, le "Tableau général de la valeur des marchandises exportées par le royaume du Portugal pour ses possessions d'outre-mer dans l'année 1806", p. 431, où est enregistrée la valeur des "produits des fabrications nationales" exportés au Brésil.

Brant, proposait au début de 1825 de déclarer au Portugal une guerre qui serait essentiellement mercantile. . . C'était pour lui le meilleur moyen de le contraindre à la paix" (13).

Nous avons confirmation du maintien des liens commerciaux dans un important mémoire rédigé au lendemain de la mort de Jean VI par l'homme qui est discrètement l'animateur de la tentative que nous racontons, Mousinho da Silveira, alors administrateur des douanes portugaises. Destiné au nouveau roi D. Pedro, il fut emporté au Brésil par le duc de Lafões (14). Dans ce mémoire, où il dit d'ailleurs qu'avec la séparation du Brésil les bases de l'ancien système commercial ont disparu, il admet qu'après 1822 "quelques relations commerciales" ont subsisté. Il cite même un décret du 7 juin 1823 qui favorisait l'importation des cuirs du Brésil, et un du 15 octobre qui, à l'inverse, augmentait les droits sur le riz, le sucre et le café (15). Il va de soi que le commerce portugais trouvait ces survivances insuffisantes. L'idée d'une expédition militaire contre le Brésil y était bien accueillie.

"L'annonce d'une expédition est ici très populaire. Le commerce s'en réjouit",

écrit de Lisbonne Hyde de Neuville le 18 avril 1824 (16). Le 12 juillet de la même année, la 'Gazeta de Lisboa' salue l'enthousiasme national et en donne des exemples éclairants:

"La compagnie des Vins du Douro offre 100 pipes de vin pour les dépenses de l'expédition d'Amérique. Bernardo Ferreira offre 50 pipes pour le même objet" (17).

(13). — *O Reconhecimento do Império*, 2e éd., Paris, 1902, p. 144. L'intérêt industriel de ce commerce pour le Portugal n'a pas échappé à l'auteur. "On notera que, comme les faits l'ont amplement confirmé par la suite, le terrain ne restait pas entièrement perdu pour l'activité industrielle du Royaume".

(14). — Nous utilisons le texte français, qui se trouve dans la Correspondance commerciale du Portugal, Volume 59. f<sup>o</sup>s 251 à 271, sous le titre "Causes de la décadence du commerce du Portugal". Nous n'avons pu vérifier sa concordance exacte avec un document qui se trouve dans les Papiers de Mousinho (Bibliothèque Nationale de Lisbonne, Mss., Papéis, t. 12, f<sup>o</sup>s 11 à 16 r<sup>o</sup>). Cette note rédigée à la demande du Gouvernement, comme l'autre, en avril 1826, paraît beaucoup plus courte. P. M. Laranjo Coelho, qui a bien montré l'intérêt de Mousinho pour le Brésil, ne semble pas l'avoir vraiment connue. Le passage de son livre qui pourrait y faire allusion est très obscur. Il se serait agi à l'origine d'un rapport rédigé pour une commission nommée en mars afin de "revoir" le traité avec le Brésil, commission dont Mousinho faisait partie. Cf. *Mousinho da Silveira*, Lisbonne, 1918, p. 76-77.

(15). — F<sup>o</sup> 261 r<sup>o</sup>.

(16). — Cor. pol., vol. 138, f<sup>o</sup> 202 r<sup>o</sup>.

(17). — Cor. pol., vol. 139, f<sup>o</sup> 36 v<sup>o</sup>.

On n'est certes pas surpris de voir les exportateurs de vins en première ligne. Mais l'idée d'une solution de force était irréaliste, le Gouvernement de Lisbonne s'en est vite rendu compte. Il fallait donc trouver moyen de rétablir le commerce brésilien sur des bases nouvelles. Car, pour parler comme Mousinho, si un nouveau système commercial devait remplacer l'ancien, le Brésil ne pouvait manquer d'y jouer son rôle.

Reconquérir l'ancien marché brésilien, c'était risquer de se heurter à l'Angleterre car celle-ci, bien en cour à Rio, donnait dans les affaires d'Amérique latine une place fondamentale à ses intérêts commerciaux. Bien qu'elle ne craignît guère la concurrence portugaise, on ne pouvait compter qu'elle la favorisât. Toute l'histoire de la négociation luso-brésilienne en 1824-25, telle qu'elle apparaît dans le livre d'Oliveira Lima, montre que, si Canning a toujours été sensible à la nécessité de rétablir des liens économiques normaux entre les deux pays, il n'a jamais admis que le Portugal pût obtenir des avantages particuliers. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la dépendance du Portugal par rapport à l'Angleterre était pesante. Or il y a, depuis 1820, au Portugal, une volonté d'émancipation qui est politique (que l'on songe à l'irritation des militaires contre Beresford), mais aussi économique. Cette volonté, nous la considérons comme une des origines de la rénovation du système commercial, dont nous venons de dire qu'elle s'imposait. Dans un rapport daté du 12 février 1826, le consul Lesseps insistait sur cet aspect des choses.

"Il ne sera pas inutile de rappeler que c'est à la révolution de 1820 qu'on doit attribuer les essais actuels d'une réforme. Une défaveur marquée remplaça alors pendant quelque temps cette influence anglaise contre laquelle tous les efforts avaient jusque là échoué... Les témoins de ce changement politique conviendront tous que cette époque (malheureuse sous bien d'autres rapports) était celle où les étrangers, s'ils eussent été soutenus, auraient pu entrer en partage des avantages usurpés, depuis un siècle au moins, par l'Angleterre" (18).

Rien n'illustre mieux cet esprit nouveau que l'affaire de la taxe sur les lainages anglais. Les Cortes portèrent les droits qui les frappaient de 15 à 30%, prétendant que le tarif de 15% n'était pas obligatoire d'après le traité de 1810, mais simplement la conséquence d'une décision révoquée du 5 mai 1814. On n'hésitait pas à invoquer

"le grand préjudice que cette importation exagérée cause à l'industrie nationale",

la crise des fabriques de lainages étant par ailleurs bien connue à ce moment. Le Gouvernement anglais fut très mécontent de cette décision. Et il finit par en obtenir l'annulation en mars 1823 (19). La date est caractéristique: les libéraux, devant l'intervention française en Espagne, n'ont rien à refuser à l'Angleterre. Le chargé d'affaires français note la grosse influence de l'Angleterre à Lisbonne à ce moment (20). Mais l'idée est dans l'air. Il ne lui manquait qu'une conjoncture internationale favorable pour prendre de la vigueur.

Tout ce que nous venons de dire permet de comprendre la situation de crise dans laquelle se trouve le commerce portugais en 1824-1825. Les observations du consul de France sont on ne peut plus claires. Peu de temps après la Villafrancada, il constate que le changement politique n'empêche pas la stagnation des affaires de continuer (21). Le 17 janvier 1824, il écrivait:

"le commerce jadis si florissant de cette place se réduit aujourd'hui aux objets de consommation locale que le Portugal ne peut se dispenser de tirer de l'étranger. Il se fait donc presque exclusivement par l'Angleterre et à son profit" (22).

Le 29 avril, il déclarait:

"la situation est plus déplorable que jamais" (23).

A ces difficultés commerciales s'ajoutèrent après la récolte de 1824 des difficultés agricoles, qui semblent avoir frappé simultanément l'Espagne et le Portugal. Il est caractéristique que les deux pays, devenus tout récemment protectionnistes, aient autorisé des importations de céréales. Le Portugal fut le premier: un décret du 15 octobre permit l'admission des grains à la Halle au Blé de Lisbonne; l'inspecteur de la Halle en fixa quelques jours plus tard la quantité à 25.000 muids (24). L'Espagne prit une décision analogue le 8 avril

(19). — Thomaz Ribeiro, *História da legislação liberal portuguesa*, Lisbonne, 1892. t. II, p. 227. Cf. aussi Cor. pol., vol. 137, f° 55 r° (dépêche du 28 février, qui suit la décision des Cortes).

(20). — Cf. note précédente.

(21). — Cor. com., vol. 88, f° 41 r° (30 juillet 1823).

(22). — *Id.*, f° 105 r°.

(23). — *Id.*, f° 169 v°.

(24). — *Id.*, f° 24 v°; dans la dépêche (du 27 octobre), il est question de "l'insuffisance des produits de cette année".

1825, dans des termes qui montrent que c'est la partie méridionale du pays, la plus proche de la grande région portugaise productrice de blé, qui était la plus menacée (25). Tout se passe comme si la dégradation de l'économie péninsulaire s'était produite avant la crise qui frappe l'Angleterre à la fin de 1825 (26).

Telles sont donc les origines de la tentative de redressement commercial. Voyons maintenant en quoi elle consiste.

\* \* \*

\*

Il est logique d'y intégrer en premier lieu la paix avec le Brésil. Sans doute cette paix posait-elle avant tout des problèmes politiques. Le principe de l'indépendance brésilienne, et plus encore, on s'en rendit compte rapidement, les modalités de sa reconnaissance, étaient au premier plan. Au nom de la légitimité, Jean VI tenait à une indépendance octroyée. Entre un Empereur, dont le pouvoir reposerait sur la souveraineté du peuple, et un Empereur, dont le pouvoir serait issu de la volonté du chef de la maison de Bragance, le choix était douloureux pour le Roi du Portugal. On sait d'ailleurs qu'il ne fut finalement pas fait avec une franchise parfaite. Mais on aurait tort d'oublier la part que l'économie a prise dans la négociation. La nécessité de rétablir des liens commerciaux dans des conditions aussi favorables que possible a certainement beaucoup pesé sur l'attitude portugaise. Un homme au moins, et non des moindres, lui accordait la priorité sur le politique, Mousinho da Silveira. Au lendemain de la Villafrancada, il avait été nommé ministre. Il ne le resta que 3 semaines à peine et la raison officielle de son départ du Gouvernement fut qu'il avait été franc-maçon. Mais la réalité est que Mousinho était en désaccord avec la politique suivie et qu'il ne voulait absolument pas quitter son poste. Un document que cite Laranjo Coelho donne les raisons de ce désaccord. Elles sont diverses. Il y en a qui tiennent à la politique (trop réactionnaire à son goût). Il y en a, ce qui ne surprend pas de sa part, qui sont financières (pas assez de rigueur). Et il y a enfin la politique brésilienne qu'il condamne sévèrement (27). L'intérêt que portait Mousinho au problème brésilien, essentiellement de nature économique pour lui, était bien connu.

(25). — Nicolas Sanchez-Albornoz, *Las crisis de subsistências de Espana en el siglo XIX*, Rosario, 1963, p. 17.

(26). — W. W. Rostow, *British economy of the nineteenth century*, Oxford, 1948, p. 117.

(27). — Laranjo Coelho, *op. cit.*, pp. 66-68 — "se persistio na politica errada das Necessidades a respeito do Brazil".



Le mémoire auquel nous avons fait allusion plus haut en porte témoignage. Ce n'est certes pas par hasard qu'on lui demande en mars-avril 1826 son avis sur les relations avec le Brésil (28). Le duc de Palmela revint d'ailleurs à la charge en juillet 1835: il le consulte à ce moment au sujet des instructions "confidentielles" destinées au ministre portugais au Brésil et lui envoie le texte du traité de 1825 ainsi que la convention additionnelle afin qu'il puisse mieux exprimer

"sa judicieuse opinion" (29).

Ainsi, à côté de ceux qui, inspirés par des intérêts commerciaux, n'hésitaient pas à envisager des opérations militaires contre le Brésil, d'autres, au nom des mêmes intérêts, souhaitaient, au prix de sacrifices, un arrangement avec lui. L'histoire de la négociation, telle qu'elle a été racontée par Oliveira Lima, montre clairement la présence quasi constante du souci économique, lequel apparaît un peu comme le contrepoids des prétentions politiques. Sans doute lorsque Vila Real donne à Londres, le 4 mars 1824, la liste des 4 conditions préliminaires à une négociation, l'exigence de la reprise commerciale n'est que sous-entendue (30). Mais lorsque la conférence s'ouvre effectivement, dès la première séance du 12 juillet, les choses sont beaucoup plus nettes. Vila Real pose trois préalables: cessation des hostilités; rétablissement des relations commerciales; restitution des propriétés et des prises (31). Le 1er août, au cours d'une entrevue confidentielle avec les négociateurs brésiliens, Vila Real réclame des faveurs spéciales pour le commerce portugais (32). Les Brésiliens ont du reste fort bien compris l'intérêt de cette exigence. En juillet et en septembre, le Gouvernement de Rio fait miroiter les avantages possibles d'un traité purement commercial, qui suivrait un traité de reconnaissance (33). Lorsque, en novembre, dans un effort que le Gouvernement de Lisbonne voulait croire décisif, Vila Real présente son "Esquisse d'un projet de réconciliation entre le Portugal et le Brésil", l'article 8 dévoile sans ambages les ambitions économiques portugaises. Il prévoit que les productions agricoles et industrielles de chacun des deux pays, si elles sont transportées par des navires nationaux,

(28). — Cf. n. 14.

(29). — Laranjo Coelho, *op. cit.*, p. 77. Texte de 2 courtes lettres.

(30). — *Op. cit.*, n. 13, p. 55: cessation des hostilités, restitution des prises et levée des séquestres, pas d'attaques contre les colonies portugaises, retrait des Anglais au service du Brésil.

(31). — *Id.*, p. 94.

(32). — *Id.*, p. 101.

(33). — *Id.* pp. 120-124. Cf. l'art. 7 du projet présenté par les Brésiliens en août (p. 337). Les droits prévus, provisoirement, sont d'ailleurs très bas (10%).

"seront admises réciproquement avec des droits inférieurs à ceux que paieraient, pour les mêmes denrées, les nations les plus favorisées".

Ceci,

"de façon à aider l'activité économique respective des deux pays, en se souciant particulièrement de favoriser les vins portugais, qui sont l'objet d'exportation le plus considérable de ce royaume" (34).

Le traité conclu en août 1825 n'allait pas aussi loin. L'article 10 prévoyait simplement le rétablissement des relations commerciales avec des droits réciproques de 15%. Aucun avantage particulier n'était accordé au Portugal. Peu de temps après, le taux de 15% fut expressément consenti aux Anglais, et même aux Français. La déception fut rude au Portugal. Les raisons économiques des attaques contre le traité furent certainement plus importantes que les raisons politiques. Oliveira Lima l'a fort bien expliqué (35). Le chargé d'affaires français (le chevalier de Merona) le disait non moins clairement, lorsqu'il analysait, dès le 15 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la ratification, la réaction de l'opinion devant le traité.

"L'impression qu'il a produite sur le public est généralement pénible. On s'indigne, dit-il, du titre d'Empereur accordé au prince".

On s'attendait à des avantages commerciaux et

"c'est avec peine qu'on voit l'article 10 fixant un droit de 15%, qui ne permettra pas aux produits portugais de soutenir la concurrence étrangère" (36).

Le même chargé d'affaires rapportait quelques jours plus tard les déclarations que lui avait faites le Roi à Mafra:

(34). — *Id.*, p. 342. D'après Oliveira Lima, l'impérialisme économique portugais se serait manifesté par une clause "absurde" permettant au Portugal de négocier et ratifier les traités de commerce relatifs au Brésil (p. 161). Nous ne pensons pas que l'on puisse aller jusque là. L'article 5, qui autorise le Souverain à conclure des traités de commerce différents pour les deux royaumes, est certainement celui en cause. Mais si le souverain théorique reste Jean VI, le souverain de fait n'est-il pas Dom Pedro, Empereur-régent?

(35). — Texte du traité, pp. 352-357. P. 251: on déplorait surtout l'absence d'avantages. P. 254: le commerce et la viticulture se plaignent de voir les vins portugais aussi taxés que les vins français. Cf. aussi João Armitage, *História do Brasil desde... 1808 até... 1831*, 3e éd., Rio de Janeiro, 1865, p. 156: les commerçants portugais auraient voulu l'abolition réciproque des droits.

(36). — *Cor. pol.*, vol. 140, f° 241 r° et v°.

"Je suis Empereur maintenant mais je suis sans Empire. On a manqué aux devoirs qu'on me devait comme aux usages reçus en publiant la Convention avant que je l'eusse ratifiée; et ce qu'on accorde au Portugal se réduit à si peu de choses que le commerce ici a tout lieu de se plaindre" (37).

Pour combattre le "mécontentement général", le Gouvernement prit presque aussitôt une mesure qui caractérise fort bien ses préoccupations et sa déception: les droits sur les vins expédiés au Brésil furent réduits de moitié; il s'agissait de

"favoriser l'exportation des vins et de les mettre à même de soutenir la concurrence étrangère au Brésil" (38).

Un des plus grands opposants au traité fut Mousinho da Silveira. La séparation du Brésil ne le gênait pas dans son principe, nous le savons déjà, mais il désapprouvait la façon dont elle s'était faite. Pour lui le Traité était ruineux du point de vue des revenus de l'Etat (39). Le mémoire qu'il rédigea en avril 1826 explique pourquoi. C'est qu'il signifie la fin des avantages dont le Portugal bénéficiait entre la perte du monopole commercial et la séparation. A cette époque, la plupart des produits portugais entraient au Brésil sans payer de droits, et ceux qui en payaient, comme le vin, étaient beaucoup moins taxés que les produits étrangers similaires. Inévitablement donc le Portugal ne pourra exporter que difficilement vers le Brésil, alors qu'il continue et continuera à acheter au Brésil exclusivement des denrées coloniales. D'où le commentaire décisif de Mousinho sur le traité:

le Portugal "donne tout et ne reçoit rien", le Brésil "reçoit tout et ne donne rien" (40).

Cette déception, ce mécontentement, vigoureusement exprimés, cachent cependant les aspects positifs de la paix avec le Brésil. Il faut tout d'abord remarquer que les conditions douanières de la reprise des relations économiques n'étaient que provisoires. La conviction qu'un traité de commerce viendrait les améliorer découlait de ce qui avait été dit par les Brésiliens lors de la négociation. L'argument fut utilisé par Charles Stuart pour défendre son oeuvre auprès des Portugais (41). La nomination d'une commission, le rapport de Mousi-

(37). — *Id.*, f° 248 r° (18 novembre).

(38). — *Id.*, f° 255 v° (23 novembre).

(39). — Laranjo Coelho, *op. cit.*, p. 76.

(40). — Cor. com., vol. 59, f° 265.

(41). — Oliveira Lima, *op. cit.*, p. 257.

nho montrent bien que l'on y pensait à Lisbonne. Quelques mois plus tard, un passage de l'allocution prononcée par l'Infante Régente lors de l'ouverture de la session parlementaire, exprimait on ne peut plus clairement cette espérance. Faisant allusion au commerce, elle parlait

"des espérances particulièrement flatteuses de développement que donnait le commerce du Portugal avec le Brésil: car les traités conclus entre cette puissance et quelques-unes des puissances européennes justifiaient ces espérances; la bonne volonté bien connue de l'Empereur du Brésil à l'égard du Portugal, où il est né et où ont régné ses augustes prédécesseurs en était le gage le plus sûr" (42).

L'idée de base d'un tel traité est évidemment fort simple: garantir aux Brésiliens le monopole de la fourniture des denrées coloniales aux Portugais, moyennant des privilèges d'importation pour les produits portugais. Mousinho prétendait ainsi obtenir l'entrée en franchise du vin, de l'eau-de-vie, et du sel portugais (43). Rien ne montre mieux l'extrême importance du Brésil dans l'économie portugaise, que la persistance de cette espérance au lendemain de la séparation (44). On n'imaginait pas à cette époque que l'émigration prendrait le relais du commerce. C'est pourquoi nous pensons qu'il valait la peine d'insister sur la signification économique que revêtait pour le Portugal la reconnaissance de l'indépendance brésilienne et, partant, sur le rôle que le souci économique a pu jouer dans la décision du Gouvernement de Lisbonne.

Au-delà de ces espérances, ou de ces illusions, il y avait un fait concret: même si les conditions étaient défavorables, le trafic avec le Brésil reprenait. Dès le 28 novembre, le chargé d'affaires français notait cette reprise:

"le commerce cherche à profiter des nouveaux débouchés qu'il trouvera désormais au Brésil. Déjà plusieurs armements sont sortis du Tage. D'autres ne tarderont pas à suivre" (45).

(42). — Antonio Maximino Dulac, *Exame critico, comparativo do estado actual de Portugal...*, Lisbonne, 1827, p. 101. Date: 30 octobre 1826. D'après Oliveira Lima (*op. cit.*, p. 292), le traité de commerce franco-brésilien réservait le cas du Portugal, qui pourrait devenir la nation la plus favorisée. Le consul de France Lesseps rapporte le 17 juin 1826 un bruit qui court: on dit que la négociation du traité de commerce Portugal-Brézil est avancée et avantageuse pour le Portugal (Cor. com., vol. 59, f<sup>o</sup> 273 v<sup>o</sup>).

(43). — Cor. com., vol. 59, f<sup>o</sup> 270.

(44). — Le mimoiere de Mousinho, le livre de Dulac, sont d'excellents témoignages de cette obsession brésilienne.

(45). — Cor. pol., vol. 140, f<sup>o</sup> 258 r<sup>o</sup>.

Oliveira Lima a même été jusqu'à écrire que le rétablissement des liens commerciaux fut plus favorable au Portugal qu'au Brésil.

"Les dispositions du traité luso-brésilien furent suffisantes, par exemple, pour stimuler dans le royaume la construction de navires marchands et ranimer la navigation vers le Brésil, sans qu'il y ait eu, outre-mer, un accroissement correspondant".

Pour lui, d'ailleurs,

"l'annonce de la prospérité fit disparaître le mécontentement préalablement provoqué par l'oeuvre de Charles Stuart" (46).

Merona, dans sa dépêche du 28 novembre, n'était pas loin de penser la même chose. Déjà, note-t-il, l'opposition au traité s'atténue à Lisbonne où, pour des raisons d'intérêt, elle a été plus vive qu'en provinve. On comprend mieux les circonstances et l'on est sensible à l'amélioration.

Ainsi se trouvait réalisé un article important du plan de redressement économique, même si ses conséquences ne se révélaient pas aussi avantageuses qu'on l'avait cru. Cela rendait moins nécessaire une solution de remplacement dont nous trouvons la trace dans les documents que nous avons consultés: le développement du commerce avec les possessions africaines. Le 6 décembre 1824, un décret était pris en effet pour

"l'encouragement du commerce entre le Portugal européen et ses possessions d'Afrique et d'Angola" (47).

L'idée était certainement répandue à l'époque, puisque nous la retrouvons dans le mémoire de Mousinho da Silveira d'avril 1826. Au terme de son examen des relations avec le Brésil, après avoir défini les conditions douanières souhaitables, il envisage l'hypothèse la moins favorable, celle dans laquelle le Brésil ne serait pas intéressé par les propositions portugaises. S'il en est ainsi, dit-il,

"il ne reste au Portugal que le douloureux moyen de faire peu de commerce avec le Brésil".

(46). — *Op. cit.*, p. 279.

(47). — *Cor. com.*, vol. 59, f° 20.

Et il ajoute: il ne nous restera plus alors qu'à nous retourner vers l'Angola, les îles d'Afrique, et les îles adjacentes (48). On voit à quel point le problème du commerce extérieur, assimilé au commerce colonial, paraissait aigu aux Portugais compétents de l'époque.

En réalité, cette nouvelle orientation du commerce colonial n'était pas la seule solution de rechange que Mousinho proposait. Il parlait aussi de port franc. Ce que faisant, il reprenait un des thèmes les plus constants du programme de redressement. Un thème qui intéresse visiblement de très près les diplomates français car ils y font souvent allusion dans leur correspondance. L'attention avec laquelle ils suivent les fluctuations du projet montre sans contredit qu'il s'agit d'une innovation capitale.

Une innovation qui avait d'ailleurs failli être réalisée à l'extrême fin de la première période constitutionnelle. La façon dont le raconte le consul (et chargé d'affaires) français explique fort bien de quoi il retourne:

"Le jour même où l'Infant D. Miguel s'échappait pour se placer à la tête des sujets fidèles qui ont rendu à son Auguste Père toute la plénitude de l'autorité, les Cortes ont enfin adopté le projet d'un port franc avec l'admission de toutes les denrées coloniales et de tous les produits manufacturés de quelque origine qu'ils fussent, moyennant un léger droit de magasinage pour ceux qui seraient destinés au transit et un autre droit uniforme de 35% pour ceux qui entreraient en consommation".

Ce décret n'a cependant pas survécu à ses auteurs et, selon Lesseps, tout est retombé dans l'ancien chaos (49).

A la lecture de ce texte, on comprend tout de suite que la réforme en question présente deux aspects. La création d'un port franc s'accompagne en effet d'une réforme du régime douanier, qui n'en est pas nécessairement la conséquence. On pourrait sans paradoxe établir le port franc et maintenir des prohibitions rigoureuses. Car le sens de la réforme douanière est clair pour celui qui, comme Lesseps,

(48). — *Id.*, f° 271 r°.

On peut se demander si l'on n'a pas quelquefois songé en haut lieu à Lisbonne à renforcer les liens avec les Etats-Unis aux dépens de ceux avec le Brésil. Cf. l'histoire de la mission Dearborn et ses suites de 1822 à 1826 in Oliveira Lima, *D. Miguel no throno*, Coimbra, 1933, pp. 209-210.

(49). — *Cor. com.*, vol. 58, f° 32. La décision des Cortes avait été annoncée dans un rapport du ministre de l'intérieur, présenté le 30 décembre 1822. Cf. Peres, *op. cit.* t. VII, p. 635.

connaît de près le système douanier portugais. Il s'agit, tout en maintenant des droits assez élevés, d'abolir les prohibitions. Il nous faut donc examiner séparément ces deux aspects.

Le problème du port franc n'est pas une nouveauté des années 1820. Il y a eu en effet à Lisbonne pour quelque temps, après 1796, un port franc. L'expérience n'avait pas été heureuse. On reprochait au port franc d'avoir surtout servi à alimenter la contrebande. Mais l'auteur qui a le mieux traité le sujet, Dulac, répondait qu'il n'avait jamais été organisé de façon sérieuse. Il lui avait manqué une administration convenable, des employés compétents, des installations d'entrepôt, sans lesquelles un port franc ne peut fonctionner (50). On pouvait donc relancer une idée qui n'avait pas été appliquée. Et Dulac lui consacre en réalité l'essentiel de son ouvrage. Il montre les

"avantages naturels dont, plus que d'autres ports, bénéficie le port de Lisbonne et ceux qu'une bonne utilisation peut apporter au bien de la nation",

donne ensuite une description de ce que doit être le port franc en invoquant de nombreux exemples étrangers (particulièrement celui de Gênes) (51), et achève sa démonstration en réfutant

"l'objection principale que l'on fait à l'établissement d'un port franc"

et en exposant les avantages particuliers dont bénéficierait le Portugal de sa création. Il n'y a pas de doute, le Port Franc est pour Dulac le grand moyen de sortir d'une crise qu'il juge grave (52). Il rappelle d'ailleurs qu'il reprend une idée déjà émise et cite, comme son modèle, un ouvrage paru deux ans plus tôt, c'est-à-dire en 1825,

"Réflexions en faveur de l'établissement d'un port franc à Lisbonne" (53).

C'est que le port franc ne crée pas seulement, de par le va-et-vient des denrées étrangères qui entrent et qui sortent, une animation dont

(50). — *Op. cit.*, n. 42, p. 89.

(51). — P. 83. "Le Port Franc de Gênes paraît être, à tous points de vue, celui qui peut servir de modèle le plus parfait à l'établissement de celui de Lisbonne".

(52). — "A urgência das nossas precisoens" (p. III); "nas criticas circunstancias em que se acha este Reino" (p. VII). En 1827 encore, la chute du commerce brésilien en demeure la grande raison (Cf. pp. 4-5).

(53). — P. V.

profite inévitablement l'économie locale (l'entretien des navires de passage est par exemple une source d'activité industrielle). Il détermine, par contagion pour ainsi dire, un accroissement du commerce extérieur national, les navires qui le fréquentent ayant spontanément tendance à ne pas se limiter au trafic de denrées librement entreposées. Dulac voit très bien les navires du Nord apporter la production de leur pays (bois, lin, brai, etc.), ce qui aura tendance à faire baisser le prix de ces denrées au Portugal, et ramener en contrepartie des productions portugaises (vins, sel, fruits). Il donne d'ailleurs en exemple le cas de Marseille, où le commerce du Levant aurait entraîné un développement du commerce local (54). Le port franc est enfin, Dulac y insiste, un excellent moyen de faire renaître le commerce du Brésil:

"Cet établissement seul peut régénérer [les relations commerciales] entre le Royaume du Portugal et l'Empire du Brésil, pour le profit incalculable des deux Etats".

Dulac est convaincu que les Brésiliens seront particulièrement attirés en raison de la force des liens et des ressemblances qui demeurent entre les deux pays, dans, le domaine politique (nous sommes en 1827 et l'on peut parler de "mêmes lois fondamentales"), dans le domaine religieux, dans le tempérament, issu d'une commune origine.

"Le Portugal, grâce à l'avantage d'une meilleure situation au centre du monde commercial, pourra maintenant être pour les produits du Brésil ce que fut Carthage pour les marchandises phéniciennes".

Dans son enthousiasme, Dulac met en valeur le caractère spontané des relations nouvelles qu'il souhaite:

"il ne s'agit pas, même sous forme d'une ombre, d'un renouvellement du monopole du commerce du Brésil, dont la simple évocation serait chose odieuse, mais d'ajouter à ses libres marchés intérieurs un autre marché également libre, celui du Portugal, au demeurant plus vaste et qui, parce qu'il convient davantage à ses besoins, donnerait plus de bénéfice dans ses spéculations".

L'avantage du port franc quant au trafic avec le Brésil n'est d'ailleurs pas incompatible avec le traité tant espéré. Mais il a plus de valeur encore en son absence (55).

(54). — Pp. 91-94.

(55). — Pp. 95-100.



Le second aspect annoncé de la "réforme commerciale" (nous employons une expression courante dans les documents diplomatiques français) concerne plus précisément les tarifs douaniers. On y sent l'influence prédominante de Mousinho da Silveira, dont on sait qu'il a été essentiellement à l'époque administrateur des douanes. H critiquait, conformément à son esprit libéral, les entraves au commerce qui découlaient du système portugais. L'objectif principal des mesures envisagées était donc de faciliter les échanges en allègent les droits de sortie et en supprimant des prohibitions. On espérait ainsi ranimer le commerce portugais. Mais Mousinho critiquait aussi les complications bureaucratiques et réglementaires. Dans un rapport qu'il rédigea à la fin d'août 24, il démontrait, d'après Hyde de Neuville qui en a eu connaissance, "l'absurdité de tout le système administratif". Il alla même plus loin d'après la dépêche que nous utilisons:

"C'est le même directeur qui vient de faire saisir deux de nos bâtiments, qui seront relâchés demain, pour mieux prouver le ridicule d'une dernière loi fiscale dont on rougirait au Maroc" (56).

L'idée de base étant de stimuler l'économie en réactivant le commerce extérieur, il n'est pas étonnant que la "réforme commerciale" ait été vigoureusement soutenue par tous ceux qui y prenaient une part active. A Lisbonne, les choses sont très nettes puisqu'une pétition fut présentée au Roi en septembre 1824:

"Une supplique au Roi, signée par plus de cent négociants a dû nécessairement triompher auprès d'un Roi qui ne veut que le bien de ses sujets... A l'instant même on m'annonce un grand nombre de nouvelles signatures pour le port franc" (57).

Il se peut d'ailleurs que les mêmes milieux aient été intéressés à Porto par une solution que l'on parlait d'étendre à leur ville. Ce fut le cas en avril 1823, lorsque le projet fut présenté aux Cortes: il y était question d'entreposer des marchandises à Lisbonne *et à Porto* (58). En 1827, Dulac consacrait la dernière page de son livre au problème (59). Il se prononçait pour l'extension à Porto du statut de Lisbonne.

(56). — Cor. pol., vol. 139, f°s 177 v — 178 v° (2 septembre 1824).

(57). — *Id.*, f° 242 r° (29 septembre 1824). Une réunion des "négociants" a eu lieu fin décembre. "La très grande majorité a été pour" (*Id.*, f° 414 r°, 29 décembre 1824).

(58). — Cor. pol., vol. 137, f° 87 r° (6 avril).

(59). — *Op. cit.*, p. 131.

Reste à savoir maintenant à quoi a abouti cette volonté de "réforme commerciale". En ce qui concerne le port franc, les choses sont simples; jamais il n'a été réalisé. Pourtant, à plusieurs reprises, les diplomates français en poste à Lisbonne ont cru que le projet allait aboutir. Dans sa dépêche du 29 septembre 1824, Hyde de Neuville va même jusqu'à écrire:

"hier Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'annoncer que nous aurions bientôt le port franc" (60).

Ce n'était qu'une illusion et le projet fut écarté . . . pour réapparaître lors de la première époque chartiste, celle qui suit la mort de Jean VI. Il alla même cette fois assez loin puisqu'il n'échoua que devant la chambre des pairs (61). Tout se passe comme si la publication du livre de Dulac avait correspondu à une grande poussée en faveur de l'idée.

Par contre, la partie du programme qui concernait la modification du tarif douanier donna lieu à un résultat positif. Effacée par la disparition des Cortes, elle semble être revenue au premier plan, comme le port franc, en juin 24. Mais le consul de France, qui se réjouit alors et donne des détails sur ce qu'elle sera, constate bientôt que la réforme est retardée, repoussée (62). Elle revient au premier plan le printemps suivant et c'est le 4 juin qu'est publié *Yalvará*, le décret, qui en définit les termes (63). Il facilite d'abord les exportations portugaises en réduisant les droits de sortie sur des produits essentiels (d'un tiers pour les vins de Porto, d'un demi pour les autres) et en les supprimant pour le sel. Il facilite ensuite les importations étrangères. En principe, les prohibitions sont abolies et remplacées par un droit de 30% sur les marchandises. Mais les céréales étaient expressément exclues de cette réglementation. Le protectionnisme qui avait triomphé dans ce domaine en 1821 restait vigoureux, car les forces sociales qui le défendaient demeuraient puissantes. Encore en 1827, à l'occasion du projet sur le port franc alors discuté par les Assemblées, on se garda bien d'inclure parmi les denrées entreposages les

(60). — Cf. note 57.

(61). — Cor. com., vol. 59, f° 327 r° (10 mars 1827).

(62). — Cor. com., vol. 59, f°s 187 r° (5 juin), 195 r° (21 juillet), 205 r° (20 août), 224 V° (27 octobre 24: l'espoir de la réforme commerciale s'affaiblit de jour en jour).

(63). — Traduction française in cor. com., vol. 59, f°s 120-125. On lit dans la dépêche du 8 juin (f° 127): "le plus ardent promoteur de ces nouvelles mesures a été M. Mousinho da Silveira, administrateur général de la douane".

céréales étrangères. On craignait visiblement de rendre la contrebande trop aisée (64).

Dans l'ensemble, ces mesures n'étaient pas négligeables et témoignaient d'un état d'esprit nouveau, dont Mousinho était de toute évidence le représentant le plus notable, et qui fait penser à celui, contemporain, des *canningites* en Angleterre. Elles intéressèrent en tout cas très vivement la France, et c'est à la demande du ministère que Lesseps rédigea, le 12 février 1826, un

"Coup d'oeil sur les décrets rendus par Sa Majesté Très Fidèle le 4 juin 1825" (65).

Il considère que le décret sur les exportations a eu des conséquences immédiates très favorables au commerce des vins. La quantité vendue à l'étranger en 1825 dépasserait de beaucoup celle de 1824. Pour le vin de Porto de qualité, l'Angleterre en a acheté 40.277 pipes contre 19.969 en 1824. Quant au Porto inférieur, l'importation brésilienne, qui était de 5.293 en 1824, est passée à 10.833 en 1825 (66). Le décret, par contre, n'a eu aucune conséquence sur l'exportation des produits manufacturés, et l'on augure mal de la continuation des ventes au Brésil dans ce domaine. Quant aux importations portugaises, que le décret du 4 juin facilitait, elles ne semblent pas avoir reçu un coup de fouet important. Le taux réel des droits est d'ailleurs assez arbitraire. Les Anglais paient moins en raison du traité de 1810. Et les autres paient facilement plus car la valeur des marchandises est toujours surestimée. On la fixe en effet en fonction d'un prix courant au Portugal tout à fait fantaisiste, ou en fonction d'un prix de facture converti malhonnêtement en monnaie portugaise. Il y avait donc beaucoup à faire encore pour ranimer vraiment le commerce. On s'y attachait d'ailleurs au moment où Lesseps écrivait. Il parle, dans sa lettre, d'une Commission des Cortes qui prépare un nouveau tarif, laquelle est présidée par Mousinho et passe pour avoir accompli la moitié de son travail (67).

(64). — Cf. note 61. Dans son rapport d'avril 1826, Mousinho se prononce contre le protectionnisme céréalier (cf. f° 267 r°).

(65). — *Cor. com.*, vol. 59, f°s 204 à 222.

(66). — Chiffres de 1825, f° 205°. Chiffres de 1824, f° 22 r° (22 janvier 1825).

Les exportations de *vint dit "séparé"* pour le Brésil sont en partie théoriquement dirigées vers Buenos Ayres. C'est le cas de la totalité en 1824, celui de 5.208 pipes en 1825. On voit comment les relations commerciales se poursuivaient avant le traité.

(67). — F° 212 r°.

Il est clair qu'il y avait des résistances. Elles ne seront surmontées qu'après la victoire de la révolution libérale. Le nouveau tarif parut en 1837 (68). Et il était protectionniste! Nous devinons ainsi une des raisons qui expliquent les entraves à la réforme commerciale, le mécontentement des industriels. Le propriétaire de la fabrique de porcelaine de Vista Alegre avait par exemple obtenu le 1er juillet 1824 un décret lui octroyant les mêmes privilèges que la fabrique de verre de Marinha Grande, ce qui supposait la prohibition des produits étrangers concurrents (69). On conçoit que le décret du 4 juin 1825 n'a pas dû satisfaire les deux industriels en cause. Du reste, un incident franco-portugais montre bien que la réaction protectionniste pouvait être vigoureuse. La fabrique de Marinha Grande ayant été, à la suite d'un contrat avec l'Etat du 12 juin 1827, reprise par deux nouveaux entrepreneurs, ceux-ci (l'un d'entre eux, le barão de Quintela, est un personnage très influent) obtiennent un retour à la prohibition. Or des commandes faites en France étaient en cours d'exécution. Aussi n'est-il pas étonnant que le consul et l'ambassadeur aient pris l'affaire à coeur et cherché à retarder l'application d'une décision parfaitement contraire au décret du 4 juin 1825. Au cours de ses démarches, le consul eut l'occasion de comprendre les raisons de la pression incessante des fabricants: il y avait à Marinha Grande 10.000 caisses de verre à vitre, valant 30.000 reis chacune, en attente d'acheteurs. Sa conclusion était très pessimiste. Le conseil des finances, écrivait-il, est dominé par les "vieilles idées", et l'on peut craindre un retour au système des prohibitions (70). L'hostilité des industriels à tout ce qui favorise la concurrence étrangère ne fait à notre avis aucun doute. Nous croyons en avoir retrouvé l'expression vigoureuse dans le septembrisme de 1836 et sa conséquence, le tarif protectionniste de 1837 (71). Il se peut même que le mécontentement ait été aggravé par l'émigration d'une partie de la main-d'oeuvre vers le Brésil. Le consul de France nous apprend qu'en 1826 des ouvriers et des artisans nombreux ont été attirés dans ce pays. On leur offrait

(68). — Voir notre article "Chartisme et septembrisme", reproduit dans *Do Portugal de antigo regime ao Portugal oitocentista*. Cf. p. 199.

(69). — Brito Aranha, *Memórias histórico-estatísticas de algumas vilas e povoações de Portugal com documentos inéditos*, Lisbonne, 1871. Texte de Valvará p. 331.

(70). — Cor. com., vol. 59, f<sup>o</sup>s 356-362 (15 août 1827); f<sup>o</sup> 388 (8 octobre 1827). Au lendemain du décret, les protestations des fabricants portugais n'avaient eu aucun succès. Un conseil des ministres extraordinaire entendit les socialistes du commerce et décida le maintien des mesures (Cor. pol., vol. 140, F 153 v<sup>o</sup>, 30 juin 1825).

(71). — Cf. l'article cité note 68.

un voyage gratuit, alors que les paysans ne bénéficiaient pas d'une telle faveur (72).

La raison que nous venons d'invoquer n'est certes pas la seule qui puisse expliquer le caractère très limité de la réforme commerciale. On imagine facilement que la crainte de voir baisser le revenu des douanes a joué son rôle. En 1827, au moment où le projet présenté aux chambres va échouer, la crise financière est aiguë. En mars, le consul de France parle du besoin d'argent impérieux du gouvernement. On propose aux chambres d'autoriser un emprunt et l'on compte sur la Banque de Lisbonne. Or celle-ci connaît de grosses difficultés et suspendra ses paiements dans l'année. Le moment était mal choisi pour provoquer une diminution de recettes budgétaires. Comme pour la raison précédente, il est logique de penser que celle-ci a exercé une forte influence bien avant 1827, dès que le problème a été franchement posé, c'est-à-dire dès 1823 (73).

A en croire les diplomates français, nous n'avons pas encore mis le doigt sur le motif essentiel des difficultés de la réforme. Pour eux, sans le moindre doute, c'est l'opposition de l'Angleterre. Nous pourrions citer à ce propos de nombreuses références. Quelques-unes suffiront. Voici par exemple comment Hyde de Neuville rapporte une conversation avec Palmela sur ce sujet:

"M. de Palmela, qui n'ignore pas que le commerce est généralement mécontent, convint de la nécessité, et même de l'urgence de plusieurs réformes. Nous parlâmes port franc. Il parut goûter cette idée et en tout se montra beaucoup moins anglais que de coutume" (74).

Quelques mois plus tard, Hyde n'hésitait pas à écrire à propos du port franc:

"cette mesure ne peut manquer d'être utile au Portugal, à nous, à toutes les nations, moins l'Angleterre peut-être et principalement à cause de Gibraltar".

Il estimait que l'origine des dernières difficultés était

(72). — Cor. com., vol. 59, f° 411 v° (14 novembre 1827). La plupart des émigrés viennent des provinces du Nord.

(73). — *Id.*, fol. 326 r° (18 mars 1827). L'aspect financier de la crise de 1827 est fort bien connu.

(74). — Cor. pol., vol. 138, f°s 30 v° — 31 r° (11 janvier 1824).

"le comte de Póvoa, l'agent bien dévoué du gouvernement britannique" (75).

Le nom du comte revient à ce propos fréquemment. En septembre, Hyde, qui continuait à croire à une décision favorable, nous parle de lui en ces termes:

"Je sais par M. de Subserra et le Directeur des douanes que le Conseil est convoqué. Nous verrons si le Cte de Póvoa ne trouvera pas encore moyen de faire préférer Gibraltar à Lisbonne" (76).

Lorsque, à la fin du mois, on annonce l'arrivée d'un nouvel ambassadeur anglais réputé pour son énergie et son esprit de décision dans des circonstances difficiles, William A'Court, Hyde écrit:

"Les Anglais sont avec les contrebandiers très opposés à l'établissement d'un port franc";

A'Court réussira peut-être à faire triompher l'opinion du ministre des finances (Póvoa);

"on n'a jamais livré son pays avec plus d'impudeur" (77).

Même son de cloche trois semaines plus tard!

"Tout est mis en mouvement par les Anglais pour empêcher le port franc. A'Court ne paraît point mais son agent, le comte de Póvoa, ne garde aucune mesure" (78).

Et à la fin du mois de novembre:

"Je n'ose encore affirmer que le bon sens et le patriotisme triompheront de l'or britannique et des préjugés" (79).

On trouve des formules analogues dans la correspondance consulaire: la réforme commerciale est retardée par le parti anglais (80);

(75). — Cor. pol., vol. 139, f° 96 (29 juillet 1824).

(76). — *Id.*, f° 175 r° (2 septembre 1824).

(77). — *Id.*, f° 232 v° (22 septembre 1824).

(78). — *Id.*, f° 282 r° (13 octobre 1824).

(79). — *Id.*, f° 374 r° (27 novembre 1824).

(80). — Cor. com., vol. 58, f° 205 v° (20 août 1824).

"le comte de Póvoa, vendu à l'Angleterre, sacrifierait Lisbonne à Gibraltar" (81).

Les textes que nous citons nous donnent la grande raison qui expliquerait l'opposition anglaise à la réforme commerciale. Il faut dire que, à première vue, on ne la comprend pas bien. Les Anglais ne risquent pas d'être fondamentalement gênés par une politique commerciale plus libérale. Ce serait donc la concurrence possible à Gibraltar qui les aurait indisposés. Nous ne sommes cependant pas convaincu que le principe même de la réforme commerciale ne leur ait pas déplu. Toute tentative destinée à faciliter le contact entre le Portugal et l'étranger aboutit en effet à diminuer la marge de supériorité dont bénéficie le commerce anglais. Les sentiments "libéraux" (nous sommes à l'époque où l'Angleterre fait ses premiers pas vers le libre échange) peuvent très bien ne pas coïncider avec les intérêts. C'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec Oliveira Lima lorsqu'il écrit que le gouvernement anglais ne se préoccupait guère du projet de port franc,

"dont le but, dit-il tout de même, était de ruiner la suprématie commerciale de l'Angleterre" (82).

Nous le sommes d'autant moins qu'un peu plus loin, Oliveira Lima semble croire que Canning ne tenait pas tellement au maintien du fameux traité anglo-portugais de 1810.

"L'esprit instinctivement libéral de Canning trouvait même odieux, vexatoire et impolitique le traité de 1810".

Or l'attachement du gouvernement anglais à ce traité ne fait aucun doute. Oliveira Lima montre lui-même fort bien qu'une de ses grandes préoccupations, dès que le problème de l'indépendance du Brésil s'est posé, a été d'en obtenir le renouvellement du côté brésilien. Il ne nous paraît donc pas invraisemblable qu'il ait eu une atti-

(81). — Cor. com., vol. 59, F 12 r° (20 janvier 1825). Aragão Morato, dans ses Mémoires, est sévère à l'égard du comte de Póvoa (Henrique Teixeira de Sampaio). Sans l'accuser toutefois de malhonnêteté. Cf. pp. 190, 207, 210, 212. La réputation de Póvoa était bien établie. Voir le passage qui lui est consacré dans un tract du début de janvier 1825, publié par Armando Castro in *A dominação inglesa em Portugal*, pp. 119-120: "Le port franc auquel le comte de Póvoa a fait une opposition terrible, à ce qu'on dit, pour la somme de 7 millions. Que cela soit sûr, je n'en sais rien, mais je sais qu'il s'est opposé au Port franc et s'opposera à tout ce qui sera favorable à la Nation aux dépens de l'Angleterre, au service de laquelle il est, pour nos péchés".

(82). — *Op. cit.*, p. 221.

tude analogue à propos du port franc. Les principes d'un homme d'état s'appliquent plus ou moins, selon que les groupes de pression qu'ils mettent en cause sont plus ou moins puissants.

Nous venons, en faisant référence au traité de 1810, d'aborder le dernier article, le plus important peut-être, en tout cas le plus caractéristique, du programme de réforme économique, la transformation du traité de 1810. En fixant à 15%. en principe, les droits sur les marchandises anglaises importées dans la métropole et au Brésil, ce traité de commerce rendait impossible la concurrence étrangère. L'industrie nationale elle-même se trouvait dans une position difficile. Sans doute avait-on à l'époque exclu les tissus de laine des marchandises sujettes au tarif de faveur. Mais peu de temps après, par une décision du 5 mai 1814, le droit qui pesait sur eux fut ramené de 30 à 15% (83). C'est une opinion courante que ce traité a accru, aggravé, la dépendance économique du Portugal par rapport à l'Angleterre (84). Le roi Jean VI l'évoquait devant Hyde de Neuville en des termes amers. Il m'a été imposé, disait-il un jour; et il s'expliquait mieux encore une autre fois:

"Ceux qui (lui) firent signer le pistolet sous la gorge (ce sont ses propres expressions) le plus funeste des traités",

rapporte l'ambassadeur (85).

Aussi b'en, depuis longtemps, la volonté de se libérer de la tutelle anglaise passe-t-elle par la modification, sinon la suppression du traité de 1810. Nous avons vu plus haut comment les Cortes constitutionnelles s'y sont prises en 1821, et comment elles ont finalement échoué. Or, au lendemain de leur renvoi, le problème demeure. Il y a à cela une raison évidente. Il a été convenu en 1810 que le traité, signé à cette date, pourrait être modifié au bout de 15 ans. C'est pourquoi en 1825 se pose la question de ce que l'on appelle improprement son "renouvellement". Les Anglais y tiennent visiblement puisqu'ils veulent l'obtenir du Brésil, à qui ils demandaient même le maintien des privilèges judiciaires. Mais le renouvellement n'allant pas de soi, l'occasion se présente pour les Portugais d'obtenir au minimum des changements. On ne peut guère espérer aller beaucoup

(83). — Francisco Antonio Correa, *História econômica de Portugal*, vol. II, Lisbonne, 1930, p. 205.

(84). — *Id.*, p. 204. Les privilèges consentis aux Anglais en matière judiciaire montraient que la dépendance était plus qu'économique.

(85). — Cor. poi., vol. 138, f° 139 r° (23 mars 1824); vol. 139, f° 50 V? (22 juillet 1824).



plus loin. Tout ce qui se dit à propos du tarif douanier révèle sans doute que l'idéal de ceux qui prônent la réforme est la mise sur pied d'un tarif unique, qui supprimerait les avantages particuliers dont l'Angleterre bénéficie. Ainsi, lorsque le vice-consul Blanchet parle en août 1824 de la réforme commerciale, il ajoute très naturellement que l'expiration prochaine du traité de 1810 facilitera les choses (86). Mais il était difficile d'aller jusque là. L'émancipation totale de la tutelle anglaise aurait été une imprudence, car les débouchés traditionnels que l'Angleterre offrait à des produits portugais comme le vin risquaient d'être compromis par une attitude trop intransigeante. C'est ce qu'explique le même vice-consul dans une dépêche postérieure (87).

Il reste que le renouvellement du traité est un sujet dont on parle en 1824-1825, dans la correspondance politique française, avec une relative abondance (88). Au début de 1824, Hyde de Neuville rapporte même que le comportement anglais dans l'affaire du Brésil est fortement influencé par cette préoccupation.

"M. de Binder [ministre d'Autriche] me disait qu'il était porté à croire que l'Angleterre ne serait point éloignée de servir efficacement le Portugal dans sa lutte avec le Brésil, si la Cour de Lisbonne consentait à l'abolition de la traite et au renouvellement de son traité avec l'Angleterre. Ce dernier point mérite toute notre attention. Les Anglais n'ont de roideur dans leurs principes qu'autant qu'ils se concilient avec leurs intérêts" (89).

Le ministre lui-même, dans une lettre à Hyde, de peu postérieure, croit un peu la même chose lorsqu'il commente les chances d'une médiation anglaise. Il souligne les difficultés politiques qui viennent de la position du gouvernement de Londres: pas question de rétablir les anciens liens; l'indépendance ne doit pas dépendre que de la seule bonne volonté du Portugal. Mais il ajoute, comme s'il y avait cependant une condition favorable: l'Angleterre veut seulement que son traité de commerce s'exécute dans l'un et l'autre pays (90). Hyde de Neuville imagine même que le soutien accordé à Dom Pedro par les Anglais vise à transformer le Brésil en colonie anglaise puis, par le moyen de la succession, à

(86). — Cor. com., vol. 58, f° 205 r° (20 août 1824).

(87). — Cor. com., vol. 59, f° 10 v° (20 janvier 1825).

(88). — 25 mentions.

(89). — Cor. pol., vol. 138, f° 52 v° (30 janvier 1824).

(90). — Id., f° 66 (11 février). Rappelons que le ministre est Chateaubriand.

"faire du Portugal une colonie brésilienne".

Dom Pedro au Brésil, conservant le Portugal avec l'aide des Anglais, laissera ceux-ci exploiter le royaume et renouvellera le traité de 1810 (91).

La négociation anglo-portugaise, en dépit de l'intérêt que soulevait cette affaire, ne débuta que tardivement. La raison en est fort simple. On attendait la fin des discussions avec le Brésil qui absorbaient, cela se comprend fort bien, l'attention quasi totale des deux gouvernements. Par ailleurs, comme l'explique le chargé d'affaires français Merona en septembre 1825, le traité de 1810 étant commun au Brésil et au Portugal, il était logique de savoir préalablement comment seraient réglés les rapports entre les deux pays. Il est vraisemblable aussi, c'est ce que dit Merona, que le gouvernement de Lisbonne fait du renouvellement un moyen de pression sur celui de Londres. On craint, en le concédant trop vite, de pousser Londres à traiter plus rapidement avec Rio (92). Toujours est-il que, au début de novembre, c'est-à-dire peu de temps avant que la paix avec le Brésil ne soit ratifiée, on se préoccupe sérieusement de l'affaire. Le gouvernement entend, nous dit Merona, préparer la négociation du nouveau traité de commerce en nommant une commission *ad hoc*. Elle sera chargée

"d'examiner ce que réclame l'intérêt de l'agriculture et du commerce du Portugal".

La commission comprend des ministres et des hauts fonctionnaires, en particulier Mousinho da Silveira, toujours administrateur général des douanes. Nous avons quelques lueurs, dans la même dépêche, sur les tendances des commissaires. La première question qu'ils se posèrent allait très loin. Ne vaudrait-il pas mieux, se demandèrent-ils en effet, se contenter d'assurer à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée? C'était détruire le principe selon lequel elle devait avoir droit à des conditions privilégiées. Un des commissaires, Mousinho, était résolument favorable à une telle solution puisqu'il répondait positivement à la question.

(91). — Cor. pol., vol. 139, f<sup>o</sup>s 80 v<sup>o</sup> — 81 r<sup>o</sup> ("observations" du 29 juillet 1824). Hyde n'est pas pour autant "migueliste"; il est, depuis l'"abrilada", le coup d'état absolutiste qui a échoué fin avril 1824, très hostile à l'Infant (comme à la Reine). Dans les "observations" citées (et ailleurs!), il le traite de "fou" et dénonce sa duplicité.

(92). — Cor. pol., vol. 140, f<sup>o</sup> 216 (23 septembre 1825). Cf. aussi Cor. com., vol. 59, f<sup>o</sup> 156 (23 novembre 1825).

"L'affirmative sera fortement soutenue par l'administrateur de la douane, homme éclairé, intègre, et qui se distingue par un sincère amour de son pays" (93).

Au début de décembre, le traité avec le Brésil ayant été publié, la position de la commission était un peu plus souple. Elle admettait qu'il était nécessaire de faire des concessions, afin d'obtenir un débouché privilégié pour les vins portugais. Elle proposait donc un tarif de faveur pour les lainages et les cotonnades anglais. Mais elle exigeait que les vins portugais soient avantagés non seulement par rapport aux vins français, mais par rapport à tous les autres. Cette offre, que Palmela, ambassadeur à Londres, devait transmettre, paraissait aux commissaires difficile à faire accepter. Ils étaient pourtant décidés à ne pas céder:

"dans ce cas, M. Mousinho, administrateur général des douanes, zélé défenseur de la liberté en fait de commerce et dont les opinions ont prévalu dans les opérations de la commission, est d'avis qu'on se borne à une convention qui assurerait aux deux nations le traitement le plus favorisé" (94).

Cette insistance portugaise fit traîner la négociation. En février 1826, le consul Lesseps en décrivait ainsi l'état: les Portugais maintiennent leurs exigences sur les vins;

"on estime que l'Angleterre, de son côté, ne serait pas éloignée de souscrire à ces propositions, pourvu que le gouvernement portugais consentît à supprimer la compagnie privilégiée du vin de Porto, établissement devenu monstrueux par ses abus. Mais le ministère de Sa Majesté Très Fidèle s'y est refusé jusqu'à présent, non pas qu'il croie à la nécessité de continuer ce régime, mais parce qu'il ne se sent pas assez fort pour l'abolir".

Il craint en effet d'être accusé de faire le jeu des marchands anglais. Par contre, il accepte volontiers de privilégier les laines, cotonnades et toiles anglaises parce qu'il est convaincu que cela contribuera à diminuer la grande contrebande qui se fait par l'Espagne (95). Rien ne s'arrangera finalement. Le 17 juin 1826, le chargé d'affaires rapportait une conversation qu'il venait d'avoir avec le ministre des affaires étrangères Porto Santo. Celui-ci lui avait dit que les proposi-

(93). — Cor. pol., vol. 140, f° 242 v° (2 novembre 1825).

(94). — Cor. com., vol. 59, f°s 176-177 r° (12 décembre 1825).

(95). — *Id.*, f° 214 r° (12 février 1826). Il s'agit d'un extrait d'un rapport particulièrement intéressant, déjà utilisé. Cf. note 65.

tions anglaises pour le renouvellement du traité étaient inacceptables (95). Quelques jours plus tard, il annonçait l'échec de la négociation: le traité était provisoirement prorogé (97). L'échec était surtout sensible pour le Portugal, puisqu'il acceptait le maintien de l'état de choses existant. Le fait qu'il s'agisse d'un maintien provisoire n'est qu'une maigre consolation. Le provisoire durera d'ailleurs assez longtemps. Il y eut des pourparlers en 1829-30, sans résultat. Il fallut attendre la révolution libérale et surtout la fin du septembrisme pour que le nouveau traité soit enfin signé, le 3 juillet 1842 (98).

La tentative de réforme n'avait pas été jusqu'au bout, dans ce domaine comme dans les autres. Tout se passe comme si le Gouvernement de Lisbonne avait renoncé à l'espoir, manifeste à notre avis en 1824 et 1825, de se libérer de la tutelle anglaise. On n'en est pas finalement très surpris, quand on sait de quels moyens de pression économiques et politiques l'Angleterre bénéficiait au Portugal. En vérité, le problème à résoudre n'est pas celui de l'échec, mais celui de la tentative. Comment se fait-il que le Gouvernement portugais ait osé? On songe immédiatement à la conjoncture internationale, plus précisément à la situation ibérique, dominée depuis 1823 par la présence de troupes françaises en Espagne. L'épisode quelque peu aberrant que nous venons d'étudier correspond à une période pendant laquelle l'influence française a été anormalement forte sur la Cour de Lisbonne.

\* \* \*

Nous entrons ici dans un secteur beaucoup mieux connu de l'histoire de la période, car nous retrouvons bien évidemment l'ambassade au Portugal d'Hyde de Neuville. Lui-même en a abondamment parlé dans ses Mémoires. Oliveira Lima, dans son *Reconhecimento*, y fait de nombreuses références, d'autant plus intéressantes qu'il a utilisé la correspondance de Canning. Le ministre anglais semble réellement avoir fait de Hyde sa bête noire. Durant le séjour de Hyde à Lisbonne la mauvaise humeur de Canning ne fait aucun doute. Rien ne le montre mieux que le changement de ministre auquel il procéda.

(96). — *Id.*, f° 272 v°.

(97). — *Id.*, f° 275 v° (24 juin 1826).

(98). — Mention des pourparlers dans la correspondance politique (11 juillet 1829, 26 décembre 1829, 20 janvier 1830). Sur le traité de 1842 cf. l'article cité note 68, p. 208.

"J'ai été obligé de renvoyer Thornton. Il s'est comporté comme un lâche et s'est laissé mystifier au point d'oublier qu'il était ministre d'Angleterre. Le Roi du Portugal avait demandé la création d'une ambassade avec l'intention de faire nommer Thornton ambassadeur. J'ai satisfait à moitié sa volonté en créant l'ambassade, mais je l'ai confiée à A'Court qui, je l'espère, contiendra Hyde de Neuville" (99).

On connaît la suite. Au début de janvier 1825, Hyde revenait à Paris, sans savoir d'ailleurs que ce retour allait être définitif. Quelques jours plus tard, un remaniement ministériel voyait disparaître du Gouvernement l'homme que A'Court était chargé de chasser, le comte de Suberra, accusé d'être systématiquement favorable à la France. L'épisode Hyde de Neuville semble donc bien se terminer par l'échec, non seulement de l'ambassadeur, mais de la politique française. C'est une opinion courante d'ailleurs que le renvoi de Chateaubriand du ministère des affaires étrangères en juin 1824 marque un revirement dont Hyde de Neuville aurait été la principale victime (100).

Nous n'entendons naturellement pas étudier dans le détail les fluctuations de la politique française au cours de cette période. Mais il nous faut cependant revenir sur elle pour déterminer dans quelle mesure elle a effectivement pris un caractère antianglais, dans quelle mesure elle contribue à expliquer la tentative de réforme commerciale que nous avons décrite, dans quelle mesure aussi elle est responsable de son échec final. Nous présenterons donc à ce sujet une série de remarques.

La première concerne la nomination de Hyde à Lisbonne. On ne peut pas ne pas considérer qu'il s'agit d'un geste inamical, donc significatif. Hyde avait en effet prononcé en avril 1823 un discours assez violent contre l'Angleterre, en réponse d'ailleurs à une sortie de Brougham aux Communes contre la politique française. Il aurait exprimé (nous le citons)

"sa réprobation de la politique cauteleuse de l'Angleterre".

(99). — Oliveira Lima, *op. cit.*, pp. 186-187. Canning fait allusion à l'Abrilada au cours de laquelle Hyde a joué un rôle décisif dans l'échec de la tentative absolutiste. Thornton n'a fait que le suivre.

(100). — Cf. Emmanuel Beau de Loménie, *La carrière politique de Chateaubriand*, 2 vols., Paris, 1924, t. II, p. 191-199. Cf. aussi Marie-Jeanne Durry, *Chateaubriand et Hyde de Neuville ou trente ans d'amitié. Correspondance inédite*, Alençon, 1929.

Lorsqu'il fut descendu de la tribune, un de ses collègues lui déclara :

"Je crains que vous n'ayez tué l'ambassade qui se prépare pour vous en Portugal. Les Anglais n'y souffriront jamais un homme indépendant tel que vous".

Canning lui attribuait par ailleurs un article qui l'avait irrité. Loin d'en rejeter la paternité, Hyde commente sa position d'alors avec un mélange de naïveté et de cynisme :

"il était certain que ces deux faits me rendaient peu propre à représenter mon pays chez une nation évidemment soumise à l'influence anglaise".

Villèle fut quelque peu choqué de son comportement et n'hésita pas à le lui faire comprendre. Il n'empêche que, très certainement sur l'insistance de Chateaubriand, Hyde fut nommé. Il se flatte de n'avoir pas caché son intention de défendre

"les intérêts seuls de la France sans m'inquiéter de ce que pouvait penser le Cabinet anglais" (101).

Quelle importance attachait alors le Gouvernement français aux problèmes économiques? Il faut évidemment se rapporter aux instructions qui furent données à Hyde à la veille de son départ (102). On s'aperçoit en les consultant que la place qui leur est consacrée est très faible. Elle se limite à ce simple rappel : se reporter aux instructions de 1820. A vrai dire, dans celles-ci, c'est surtout l'intérêt du commerce avec le Brésil qui est examiné, on comprend pourquoi... Mais cet examen, au demeurant attentif, conduisait nécessairement à évoquer le traité de commerce anglo-portugais de 1810. Le ministre rappelait que le traité, théoriquement perpétuel, pouvait être modifié au bout de quinze ans. Il rappelait aussi que la Cour de Lisbonne avait tenté de

(101). — *Mémoires et souvenirs*, t. III, pp. 76-81; Chateaubriand lui a nettement déclaré qu'il le nommait à Lisbonne malgré Canning (p. 76). Il désapprouva pourtant "son attaque contre l'Angleterre" à la Chambre (cf. *Correspondance générale*, t. IV, 1913, p. 203, dans une lettre du 24 avril au chargé d'affaires à Londres).

(102). — *Affaires étrangères, Mémoires et documents*, Portugal 26, f<sup>o</sup>s 78 r<sup>o</sup> à 87 r<sup>o</sup>, 12 juillet 1823. Précédées, dans le même volume, de celles du 14 octobre 1820 (f<sup>o</sup>s 45 r<sup>o</sup> — 62 v<sup>o</sup>). Hyde avait été envoyé comme ambassadeur à la cour de Rio. Il ne partit jamais. Chateaubriand expliquait à Canning que son envoi à Lisbonne n'était que la reprise d'une mission interrompue par la révolution libérale.

"faire cesser les conditions onéreuses du traité"

en proposant aux Anglais de renoncer à la traite.

"L'ambassadeur de France doit chercher à connaître où en est cette négociation".

Il devait aussi, dans le cas où rien n'aurait été fait,

"expliquer aux Brésiliens que les privilèges anglais étaient nuisibles aux intérêts du pays" (103).

Il existe donc une tradition française de pression diplomatique auprès du Gouvernement portugais, qui vise à obtenir la suppression des privilèges commerciaux anglais et met en cause le traité de 1810. On pouvait certainement compter sur Hyde de Neuville pour la suivre-

Or les conditions qu'il trouvait étaient favorables. Car, c'est la deuxième remarque que nous voulons faire, on était prêt du côté portugais à se rapprocher de la France et donc à utiliser l'influence française pour contrebalancer celle de l'Angleterre. Au moment où nous sommes, si la flotte anglaise continue à dominer les mers, l'armée française est en Espagne. Avant même l'arrivée de Hyde, le 28 juin, le roi Jean VI évoquait devant le chargé d'affaires Lesseps les avantages que le Portugal pourrait tirer de ses bons rapports avec la France. Il n'est pas question d'ailleurs de commerce mais de territoires. Jean VI déclare négligemment que la Galice ne l'intéresse pas. Tout ce qu'il désire de l'amitié du Roi de France, c'est la restitution d'Olivença (104). Le 5 juillet, Lesseps raconte que le Roi lui a manifesté vivement son amitié pour la France. Bien mieux, il communique que Palmela et Subserra lui ont demandé

"de faire sentir à M. le Vicomte de Chateaubriand l'utilité que nous retirerions de l'approche d'un corps de troupes françaises vers Badajoz".

Ils souhaitent même la présence de un ou deux vaisseaux de guerre dans le Tage (105). Ce sont donc les Portugais qui seraient

(103). — F° 56.

(104). — Cor. pol., vol. 137, f° 204 r°. Olivença est une ville frontière de l'Extremadura espagnole, perdue en 1801. Le Congrès de Vienne avait décidé que les puissances interviendraient auprès de l'Espagne en faveur du Portugal. Ce ne fut jamais fait. On invoqua l'occupation par les Portugais de Montevideo pour se justifier.

(105). — *Id.*, f° 211.

à l'origine de l'installation d'une garnison française à Badajoz. Nous avons confirmation du fait dans une lettre de Chateaubriand à Hyde, du 14 février 1824:

"la cour de Lisbonne doit mettre quelque prix à avoir l'appui moral de la France; elle paraît même en attendre des services plus importants en cas de danger. . . C'est à cause d'elle qu'une garnison a été placée à Badajoz contre le premier projet de répartition de nos troupes" (106).

Ce détail nous semble avoir quelque importance. On a accusé Hyde d'avoir proposé en juin et en décembre 1824 l'appui des troupes françaises de Badajoz et d'avoir ainsi déclenché une réaction anglaise (107). On vient de voir que l'idée est ancienne et qu'elle est portugaise. Il y a une évidente propension de la part du Gouvernement portugais à rechercher, dès l'été de 1823, une protection française dont l'effet inévitable est de le rendre moins dépendant de l'Angleterre.

Troisième remarque: il est incontestable que l'influence personnelle de Hyde sur le Gouvernement portugais a été très forte et qu'elle s'exerçait dans tous les domaines, c'est-à-dire en particulier dans celui de la politique intérieure. La lecture de la correspondance politique est à cet égard très éclairante. On nous permettra d'être très bref là-dessus et de signaler simplement la fréquence des entrevues avec le Roi Jean VI (certaines de ses confidences ne manquent pas d'intérêt), avec Palmela, avec Subserra. Certains documents importants concernent des échanges de points de vue à propos d'affaires qui n'ont rien de diplomatique (108). Cette influence française agit évidemment dans un sens antianglais. En novembre 1823, Chateaubriand ne se gênait pas pour encourager Hyde:

"Maintenant que la guerre est terminée et que la situation au Portugal est telle qu'il se sent le besoin de chercher un nouvel appui dans les principes que la France professe avec ses alliés du continent, le Gouvernement du Roi est loin de vouloir négliger

(106). — Mémoires, t. 3, p. 142.

(107). — Oliveira Lima, *Reconhecimento*, pp. 183, 220, 221.

(108). — Voir par exemple les deux mémoires adressés par Hyde à Subserra le 10 avril et le 30 mai 1824. Hyde y donne son avis sur le projet de convocation d'une assemblée (Mémoires et documents, Portugal 26, f<sup>o</sup>s 4 à 15, 16 à 19). La deuxième lettre est certainement une réponse à une invitation précise de Palmela, du 29 mai: "Le comte de Subserra m'a promis de vous remettre le projet d'ordonnance dont nous avons parlé hier. Quand vous l'aurez lu, nous serons mieux en état de reprendre la discussion sur ce qu'il conviendra de faire" (Cor. pol., vol. 138, f<sup>o</sup> 291 r<sup>o</sup>). Voir aussi la façon dont le sort de la Reine est discuté après l'Abrilada.



l'occasion de rallier cette puissance au système de l'alliance continentale et de l'enlever à l'influence exclusive de l'Angleterre" (109).

Au lendemain de l'Abrilada, les circonstances étaient pleinement favorables.

Que cette influence s'exerçât dans le sens de la "réforme commerciale", rien d'étonnant à cela. Si les instructions de juillet 1823 étaient relativement discrètes, la lettre de Chateaubriand citée plus haut l'était beaucoup moins :

"Je ne doute pas, monsieur le Baron, que vous ne mettiez vos soins à tout ce qui intéresse le commerce français en Portugal. Vous savez qu'il est à désirer que nous puissions, à l'expiration du traité du Portugal avec l'Angleterre, jouir des mêmes avantages que cette nation. Il faut tout préparer pour y parvenir. Je crois que, même avant le terme où ce traité expire, vous pourriez déjà chercher à obtenir pour notre commerce des facilités qui serviraient à l'accroître et à le développer. Je recevrai avec plaisir tous les renseignements que vous pourriez m'envoyer à cet égard" (110).

Tout ce que nous avons pu tirer de la correspondance diplomatique et qui concernait le port franc, la réforme des douanes et le renouvellement du traité de 1810 montre qu'il en a bien été ainsi. Nous insistons sur le fait qu'à chaque fois, le rédacteur de la dépêche dit plus ou moins expressément qu'il est intervenu dans un sens favorable aux modifications envisagées. Quelques exemples de ce que l'on peut appeler la pression française suffiront. En mars 1824, Hyde définit ainsi la politique intérieure qui s'impose : réduire l'armée et former une garde royale, renforcer le ministère, marier l'infant,

"publier des règlements favorables au commerce", "faire de Lisbonne un port franc" (111).

En avril, le ministre écrit : il faut

"faire cesser le monopole anglais à l'occasion de la révision du traité qui doit avoir lieu en 1825" (112).

(109). — Cor. poi., vol. 139, f° 365 r°. Cette lettre du 14 novembre 1823 a été classée par erreur dans le volume de 1824.

(110). — *Id.*, f° 365

(111). — Cor. poi., vol. 138, f° 115 v° (13 mars 1824).

(112). — *Id.*, f° 218 r° (? avril 1824).

En mai, Hyde déclare:

"La Gazette annonce enfin (ce que je n'ai cessé de solliciter) un *Port franc*. Je ferai tout pour que la chose ne traîne pas en longueur: c'est l'intérêt du commerce en général et particulièrement de celui du Portugal" (113).

Sa dépêche du 2 juin 1824 est une des plus caractéristiques de la façon dont se traitent alors les affaires portugaises:

"Le port franc est arrêté: toutes les marchandises étrangères seront reçues au Portugal en payant un droit de ... pour la consommation et de ... pour la réexportation. Le droit projeté pour les marchandises qui se consommeront dans le pays est trop élevé et ne fera que servir à la contrebande. Je viens d'avoir une conversation importante à ce sujet; elle produira je l'espère bon effet ... On doit me communiquer ce soir le projet d'ordonnance afin que je fasse mes observations" (114).

Dans ses "observations" du 29 juillet (où il explique que les difficultés viennent de Póvoa), il insiste de nouveau sur sa propre action:

"J'ai pressé, poussé pour l'obtenir; on le voit par ma correspondance; j'ai porté le Roi à rendre, dans une circonstance solennelle, une ordonnance qui le promet".

Et il poursuit:

"nous désirons affaiblir de plus en plus l'influence anglaise. Nous désirons que le traité de 1810 ne soit point renouvelé, et qu'on offre, dans ce royaume, d'utiles débouchés à notre industrie. Nous désirons et devons avant tout désirer que le Portugal ne devienne point une colonie anglaise" (115).

Le ministre des affaires étrangères, qui n'était plus Chateaubriand, approuve en septembre son attitude dans ce domaine:

(113). — *Id.*, f<sup>o</sup> 268 v<sup>o</sup> (19 mai 1824).

(114). — *Id.*, f<sup>o</sup> 309 r<sup>o</sup>. Les % marquent dans le texte.

(115). — Cor. pol., vol. 139, f<sup>o</sup>s 95 v<sup>o</sup> — 96 r<sup>o</sup>; 98.

"J'ai rendu compte au Roi des nouvelles démarches que vous avez faites pour obtenir, à Lisbonne, l'établissement d'un port franc. S. M. y donne son approbation..." (116).

Sans doute objectera-t-on que les efforts de Hyde n'ont pas abouti. Mais nous répondrons qu'ils ont tout de même donné un résultat partiel six mois après son départ, lorsque furent prises en juin 1825 les mesures de réforme douanière. Qu'elles soient dans la ligne d'un effort vigoureusement appuyé par la France, c'est ce que prouve le rôle personnel de Mousinho da Silveira. Car les liens de Mousinho avec Hyde (qui l'avait sauvé lors de l'Abrilada) et avec la France ne font aucun doute. Dans ce cas aussi, nous pouvons invoquer le témoignage de la correspondance diplomatique. Au moment où le port franc semble possible, en septembre 1824, voici ce qu'écrit Hyde:

"Je ne sais si le Port franc aura lieu: mais le Directeur des douanes, qui m'est entièrement dévoué depuis le 30 avril (il était au nombre des proscrits) m'a communiqué son opinion écrite au conseil et m'en a même donné copie. Rien de plus fort, de plus vrai, de plus indépendant" (117).

En décembre, Hyde explique, une fois de plus, comment il s'y prend pour

"faire marcher l'affaire du port franc": "Hier encore, le comte de Suberra et le Directeur des douanes qui dînèrent chez moi me dirent qu'ils allaient faire tous leurs efforts pour obtenir enfin l'ordonnance" (118).

Finalement, du reste, c'est à l'influence de Hyde que le succès de juin 1825 est partiellement attribué. Le consul Lesseps le signale de lui-même. Dans la dépêche où il met en valeur le rôle de Mousinho, il insiste sur le fait que Hyde l'a fortement appuyé,

"en faisant sentir la nécessité de ces changements à S. M. T. F., qui avait bien voulu lui promettre de s'en occuper" (119).

Quant à Hyde, qui se sent en disgrâce et va, quelques jours plus tard, être mis en disponibilité, il ne manque pas de triompher et croit

(116). — *Id.* f° 228 r° (20 septembre 1824).

(117). — *Id.* f° 177 (2 septembre 1824).

(118). — *Id.* f° 414 (29 décembre 1824).

(119). — *Cor. corn.*, vol. 59, f° 128 r° (8 juin 1825).

bon d'envoyer au ministre une lettre de commentaire, expliquant que les mesures prises sont bien celles que le Roi lui avait promises. Et il donne ce détail précis:

"La lettre dont j'envoie un extrait à Votre Excellence est d'un négociant qui a concouru à préparer *chez moi, dans mon cabinet, avec monsieur l'administrateur des douanes*, les divers plans et projets utiles au commerce. Si le Cabinet de Londres savait que M. de Mousinho a eu des rapports aussi intimes avec l'ambassadeur de France, on ne manquerait pas de calomnier sa conduite" (120).

Il faut dire que la francophilie de Mousinho s'accompagnait d'une anglophobie certaine, à en croire ce qu'il écrit un jour:

"L'Angleterre est inimitable dans sa perfidie, et dans sa manière de faire la guerre à la France quand elle se dit en paix avec elle. En 1808 l'Angleterre était en guerre avec la France et, pour faire du Portugal une tête de pont et une pépinière de soldats contre la France, elle fit partir le roi Jean VI et le Maréchal Beresford fut le Roi du Portugal jusqu'en 1820" (121).

Tout ce que nous venons de dire montre clairement que la mauvaise humeur de Canning était justifiée. On comprend la vigueur de sa réaction, symbolisée par l'arrivée d'A'Court. Le renvoi de Suberra a même été présenté à l'opinion comme une capitulation économique devant l'Angleterre. Dans une petite brochure parue peu de temps auparavant, et qui témoigne d'une campagne en sa faveur, il est affirmé que son départ signifiera la continuation du traité de 1810 et l'abandon du port franc (122).

On a vu que, dans l'ensemble, l'Angleterre a effectivement repris peu à peu la situation en mains. Nous voulons simplement faire observer, et ce sera là notre dernière remarque, que ce qui apparaît comme une victoire anglaise a été facilité par l'attitude du gouvernement de Paris. L'agressivité de Hyde dépassait de beaucoup celle du ministère. Il y a sans doute, au lendemain de la prise du Trocadero et de la victoire en Espagne, une exaltation commune à Hyde et à

(120). — *Id.*, f<sup>o</sup> 138 (24 juin 1825).

(121). — B. N. Lisbonne, Mss., Papéis de Mousinho, t. 9, f<sup>o</sup> 49. Non daté. Postérieur à 1823.

(122). — "Se Suberra sair do Ministério, bastante honra lhe fica em ser pelo motivo que é, porque todo o mundo sabe, que o fim é só para continuar o Tratado de 1810 e não ir avante o Porto Franco". Cf. Armando Castro, *op. cit.*, p. 119.

Chateaubriand (123). Mais il nous semble que l'enthousiasme est retombé assez vite du côté du ministre. Celui-ci envoyait le 16 décembre à l'ambassadeur une lettre très sèche, dans laquelle il lui reprochait de mal l'informer sur le Portugal. Il lui disait tout crûment que sa grande idée,

"vous autoriser à faire entrer la garnison de Badajoz au Portugal à la demande de S.M.T.F."

était impraticable.

"Ce moyen a paru au gouvernement du Roi capable de le compromettre sans lui présenter un grand résultat" (124).

L'explication de cette lettre se trouve dans la correspondance de Chateaubriand. Il écrivait le 17 novembre 1823 à Polignac, ambassadeur à Londres, que Hyde lui donnait du souci. A la demande expresse de Canning, l'ambassadeur anglais à Paris était venu se plaindre:

"[Hyde] a dû avoir une conversation avec le Roi de Portugal, dans laquelle il a dû proposer à ce monarque des troupes et l'appui de la France pour le débarrasser de l'influence anglaise, délivrer ses états des révolutionnaires et conquérir le Brésil... J'ai tout nié... niez fortement... Cependant, Prince, je vous dirai entre nous que j'ai reçu une longue lettre particulière de Hyde, et il résulte de cette lettre que dans une conversation qu'il aurait eue avec le Roi, il a à peu près dit ce que les Anglais l'accusent d'avoir dit. Vous connaissez la tête de Hyde et sa haine contre les Anglais... Il agit à Lisbonne ne voyant que Lisbonne... J'ai bien peur que son caractère ardent ne renouvelle souvent ces scènes" (125).

Dès la fin de l'année 1823, le décrochage est donc très sensible. Il n'est pas niable toutefois que les choses s'aggravent après le départ de Chateaubriand, en dépit du rôle fructueux de Hyde lors de l'Abri-

(123). — Du côté de Hyde, cf. la dépêche du 13 septembre 1823 (Cor. pol., vol. 137): "nous arriverons à *franciser* toute la nation" (P 350 P); "J'ai été charmé de voir qu'on pourrait peut-être *tout naturellement* battre ici comme ailleurs les Anglais" (f° 351 r°); et celle du 22: "Ne perdons pas l'occasion qui se présente de bien franciser ce peuple-ci" (f° 372 r°). Du côté de Chateaubriand, cf. la dépêche du 14 novembre, plusieurs fois citée.

(124). — Cor. pol., vol. 137, f° 436 r°. Extrait reproduit par Marie-Jeanne Durry dans sa publication, p. 36.

(125). — *Correspondance générale*, t. V, 1824, pp. 72-74.

lada. C'est en juillet qu'éclate l'affaire des troupes hanovriennes, sur laquelle Oliveira Lima a insisté à bon droit (126). Le 28 juillet, le ministre, qui est alors Villèle, envoie à Hyde une lettre extrêmement sévère. Il l'invite à avoir

"une conduite circonspecte et mesurée", à se "retenir davantage dans [ses] communications à Palmela, à assurer davantage le secret de [sa] correspondance confidentielle" (127).

Les rapports étaient déjà tendus avant la réception de cette dépêche puisque, le 6 août, Hyde parle de donner sa démission (128). Ils le seront plus encore après. Hyde se permet de parler de

"reproches ... en des termes que je ne saurais admettre",

d'atteinte à son honneur. Il exige pratiquement des excuses (129). On pourrait croire que le rappel de Hyde allait se produire rapidement. Il est pourtant resté cinq mois encore, se plaignant sans cesse de ne pas être soutenu, reprochant au gouvernement de ne pas savoir ce qu'il voulait au Portugal, annonçant lui-même que Canning exigeait son renvoi. Son départ en janvier 1825 n'est cependant pas en principe une sanction. C'est la conséquence d'un congé demandé depuis le 30 juillet (130). Sa mise en disponibilité n'arrivera que le 29 juin. Elle a été précédée et suivie d'un échange de lettres avec le ministre, le Baron de Damas, qui, le 2 mai, donnait à Hyde des explications particulièrement claires:

"Quand j'ai eu l'honneur de vous dire que l'approbation de votre conduite au 30 avril à Lisbonne, approbation bien cons-

(126). — Cf. note 107. Le ministre l'annonce à Hyde le 9 juillet 1824 (Cor. pol., vol. 139, f<sup>o</sup>s 30 v<sup>o</sup> — 31). Le gouvernement portugais est prêt à accepter des mercenaires hanovriens si l'Angleterre ne veut pas intervenir directement. Faute de quoi, il demandera l'aide de la France. Que cette affaire éclate seulement à cette date nous paraît être une manœuvre diplomatique anglaise en réponse à l'influence acquise par Hyde depuis le 30 avril.

(127). — Cor. pol., vol. 139, f<sup>o</sup>s 65 à 67. On reproche à Hyde d'avoir envoyé à son collègue à Madrid une lettre secrète qui, une fois connue, aurait inquiété le Roi d'Espagne et provoqué un remaniement ministériel.

(128). — *Id.*, f<sup>o</sup> 115 r<sup>o</sup>. "Au reste, Monsieur le Comte, je commence à croire que je suis peu propre à un parti que le Roi a daigné me confier... dans une prochaine dépêche, je soumettrai respectueusement à Sa Majesté les motifs qui me font penser que je dois demander mon rappel".

(129). — *Id.*, f<sup>o</sup>s 122-133 (10 août 1824). "Votre style, Monsieur le Comte, veuillez de grâce relire vos deux dépêches, ne peut convenir à un ambassadeur".

(130). — *Id.*, f<sup>o</sup> 109 r<sup>o</sup>. Hyde tient à participer aux débats de la session parlementaire.

tatée par l'envoi du grand cordon de la Légion d'Honneur, n'entraînait pas nécessairement l'approbation de toutes vos vues, de toutes vos démarches, de tous vos plans, il m'a semblé que nous avons cessé de nous comprendre" (131).

Depuis longtemps donc, le gouvernement français avait renoncé à mener au Portugal une politique active. La meilleure des preuves en est la suppression de l'ambassade, qui est prévue du temps même de Hyde. En lui annonçant le 2 septembre 1824 que le congé qu'il sollicitait lui était accordé, le ministre lui écrivait qu'il n'y aurait pas après lui d'ambassadeur.

"Si votre mission vient à changer, il y aura un ministre de second ordre" (132).

On s'étonnerait que l'affaire ait traîné aussi longtemps, si l'on ne comprenait que l'ancien et audacieux conspirateur royaliste qu'était Hyde avait droit à des ménagements particuliers de la part du comte d'Artois, devenu Charles X.

Les raisons de cette modération nouvelle (on pourrait presque dire de ce revirement) se devinent aisément. Sans doute, ce que l'on peut appeler les maladresses de Hyde, ses excès, y sont pour quelque chose. De fausses manoeuvres, des imprudences, discréditent une politique, même si elle paraît raisonnable quant au fond. C'est ainsi que le gouvernement de Paris s'irrite de l'immixtion trop brutale de Hyde dans les affaires intérieures portugaises. Le 8 juillet 1824, on l'invitait à ne pas participer ostensiblement aux actes du gouvernement et à ne pas trop s'engager dans les affaires domestiques de la Cour (133). Le 2 septembre, le gouvernement lui exprimait sa crainte devant ce qu'il appelait un danger d'intervention dans les affaires intérieures, même à la demande du Roi Jean VI (134). Cette réserve n'est certes pas due seulement à des considérations de morale politique. Elle découle sans le moindre doute d'une crainte bien plus sérieuse, celle d'irriter l'Angleterre et de déclencher du coup une réaction insurmontable. Paris veut certes combattre l'influence anglaise au Portugal, mais il entend agir en douceur parce que la France n'est pas de taille

(131). — Cor. pol., vol. 140, f° 102 v°. Les lettres de Hyde, s'échelonnant du 6 mars au 12 juillet sont dans Mémoires et documents, Portugal 26, Fs 96 à 105.

(132). — Cor. pol., vol. 139, f° 184 v°.

(133). — *Id.*, f° 18 v°.

(134). — *Id.*, f° 180 r°. Le gouvernement français, malgré l'insistance de la Cour de Lisbonne (et de Hyde), refuse d'empêcher D. Miguel de quitter la France pour Vienne. Ce serait prendre trop brutalement parti.

à s'imposer aux dépens d'un pays dont la domination est inévitable,.. . et qui la laisse s'implanter en Espagne. Cela est dit expressément dans les dépêches ministérielles. Le 28 juillet 1824:

"il faut éviter tout ce qui peut fournir à l'Angleterre un prétexte de se plaindre avec éclat de l'influence à laquelle nous aspirons" (135).

Le 2 novembre, répondant assez longuement à Hyde, le ministre justifiait le "défaut d'appui" dont l'ambassadeur se plaignait. Le Roi, lui disait-il, ne peut s'engager en prenant le risque

"de troubler pour longtemps le repos dont nous avons tant besoin"; "de tels actes ne peuvent avoir lieu, dans l'état actuel de la France, que s'ils sont indispensables pour maintenir l'honneur de la Couronne ou l'intégrité du territoire".

Hyde était invité à continuer ses efforts à condition que les Portugais y soient intéressés, et en prenant en considération "les relations du Portugal avec les autres états" (136). Il est du reste curieux de constater qu'il arrive à Hyde d'accepter au moins partiellement ce point de vue. Voici ce qu'il écrit le 10 juin 1824:

"Bien certainement, ce serait en effet spéculer d'une manière romanesque que de prétendre nous faire ici une administration toute française; cela d'ailleurs ne conduirait à rien; car la force des choses l'emporterait bientôt sur cette coupable direction donnée par le cabinet de Lisbonne à la politique portugaise... mais il y a entre *tout faire* pour nous ou pour l'Angleterre un juste milieu" (137).

Et le 22 juillet il reconnaît que tout ce que l'on peut raisonnablement espérer c'est

"diminuer l'influence britannique" (138).

Il y a finalement une dernière raison qui explique pourquoi l'influence française pouvait difficilement s'affirmer à Lisbonne: c'est la question brésilienne. Hyde a certainement mis du temps à admettre

(135). — *Id.*, f° 65 v°.

(136). — *Id.*, f° 338 r°.

(137). — Cor. pol., vol. 138, f° 341 r°.

(138). — Cor. pol., vol. 139, f° 54 v°.



le caractère inévitable de la reconnaissance de l'indépendance. Une lettre de lui du 4 avril 1824 affirme que l'idée ne tient pas

"parce que la force des choses s'y oppose, parce que rien n'est mûr ici pour le grand sacrifice d'une colonie que l'on regarde, peut-être à tort, comme l'âme, la vie du Portugal".

Il serait donc très maladroit d'avoir l'air d'y croire (139). Mais le gouvernement français était beaucoup plus souple. Il y a, dans une dépêche de Chateaubriand du 29 octobre 1823, un passage qui en dit long:

"Vous ne pouvez, Monsieur l'ambassadeur, que vous borner à entretenir le gouvernement portugais dans ses dispositions conciliantes et pacifiques envers le Brésil. Si ce pays devient indépendant, du moins il continue d'appartenir à un prince de la maison de Bragance. Le Roi du Portugal n'a pas tout perdu: des liens d'affection, de préférence, peuvent subsister entre les deux Gouvernements; et le Portugal et le Brésil peuvent encore sous d'autres formes se prêter un appui mutuel" (140).

Au cours du printemps 1824, plusieurs incidents irritèrent la Cour de Lisbonne: la position de Gestas, consul général à Rio en principe, mais qui se comportait comme un chargé d'affaires; la nomination d'un consul à Bahia; l'acceptation du pavillon brésilien dans les ports français; l'envoi du Cordon du Saint-Esprit à D. Pedro (141). On remarquera la date. Elle est très antérieure à l'année 1825, durant laquelle la position française est devenue plus nette (142). De plus en plus, le gouvernement français semble donner le pas au Brésil sur le Portugal. La décision de remplacer l'ambassadeur à Lisbonne par un simple ministre est d'ailleurs présentée comme une conséquence de la séparation.

(139). — Cor. pol., vol. 138, f° 164 r°.

(140). — Cor. pol., vol. 138, f° 404 v°.

(141). — Nous nous contenterons d'une référence significative, la note de protestation adressée par Palmela le 10 avril. Cf. Cor. pol., vol. 138, f°s 181-192. Dans les instructions à Hyde, du 12 juillet 1823, on peut lire: "Nous ne pouvons attendre, pour entretenir des relations avec le Brésil, que les discussions entre lui et le Portugal soient complètement terminées". Nous y avons trop d'intérêts. In Mémoires et documents, Portugal 26, P 83 v°.

(142). — Cf. Oliveira Lima, *Reconhecimento...*, p. 196. La dépêche du ministre au chargé d'affaires à Lisbonne du 5 mai 1825 contient effectivement le passage suivant: "Je dois ajouter que le chargé d'affaires de France au Brésil (*sic*) doit lui-même y conclure une convention commerciale" (Cor. pol., vol. 140, f° 100 r°).

"Le Portugal... a perdu par la séparation du Brésil une partie de sa puissance et ce changement de situation, ainsi que les circonstances qui l'ont amené, ont fait penser au Roi que son ambassadeur à Lisbonne devait y être remplacé par un ministre de second rang" (143).

En vérité, si le gouvernement de Paris n'osait pas s'opposer franchement à l'Angleterre, il craignait aussi de contrarier la puissance naissante du Brésil en se rapprochant trop visiblement du Portugal. Nous avons déjà noté, à propos des instructions données à Hyde le 9 octobre 1820, le très grand intérêt que la France manifestait pour le Brésil.

"Le Brésil est devenu la puissance du Midi de l'Amérique, comme les Etats-Unis sont celle du Nord".

Telle était déjà l'opinion du Gouvernement de Paris (144). Il ne pouvait manquer d'en tirer les conséquences.

\* \* \*

Nous espérons en avoir assez dit pour qu'une attention un peu plus forte se porte désormais sur le bref épisode de l'histoire portugaise que nous venons de relater. Car il illustre bien ce qui constitue une des données fondamentales du destin de ce pays depuis des temps anciens, l'inélucltabilité de la

"domination anglaise au Portugal" (145).

Qu'une tentative, au demeurant timide, ait pu avoir lieu, et ce avec l'aide de la France, cela méritait d'être noté. Car, on nous excusera de le répéter, c'est plus la tentative que son échec qui frappe. Il faut certes reconnaître qu'elle est née dans les circonstances parti-

(143). — Mémoires et documents, Portugal 26, F<sup>o</sup> 106, in "Instructions pour le duc de Rauzan, ministre plénipotentiaire du Roi près Sa Majesté Très Fidèle", 30 août 1826. Ces Instructions ont été publiées par Arthur Beylerian in Arquivo do Centro Cultural Português (em Paris), I, 1969, pp. 483-490.

(144). — *Id.*, f<sup>o</sup> 52 v<sup>o</sup>.

(145). — Titre de l'ouvrage d'Armando Castro mentionné plus haut. Les travaux de Myriam Halpern Pereira sur "Libre échange et développement au Portugal" tournent autour du même thème.

culières issues de l'intervention française en Espagne. Mais elle doit beaucoup aussi à deux fortes personnalités. L'une française, ce qui ne surprend pas, Hyde de Neuville. L'autre portugaise, Mousinho da Silveira. Le nom de ce dernier est depuis longtemps célèbre dans l'histoire de son pays. Il convient, croyons-nous, d'ajouter le rôle discret qu'il a joué en 1823-25 au grand rôle qu'il a joué par la suite, pour apprécier à sa juste valeur l'influence qu'il a exercée.

\* \* \*

ALBERT SILBERT. — Nascido em Paris em 11 de abril de 1915.

- *Agrégé de l'Université (histoire et géographie)* em 1939.
- Mobilizado em 1939 e prisioneiro de guerra de 1940 a 1945.
- Professor de Liceu de 1945 a 1963.
- *Maître assistant à l'École des Hautes Études (6e section)* de 1963 a 1966.
- Professor universitário em Brest em 1966 e desde 1967 em Clermont Ferrand.

*Obras principais:*

- *Le Portugal Méditerranéen à la fin de l'Ancien Régime (18e début du 19e siècle) Contribution à l'histoire agraire comparée*. 2 vols. Paris. 1966.
- *Le problème agraire portugais au temps des premières Cortes libérales*. Paris. 1968.
- *Do Portugal do antigo regime ao Portugal oitocentista*. Lisboa. 1973.